

## Le jardin zoologique et le rapport à la faune sauvage : gestion des « collections zoologiques » au zoo d'Anvers (1843 – vers 2000)

Violette Pouillard

---

### Citer ce document / Cite this document :

Pouillard Violette. Le jardin zoologique et le rapport à la faune sauvage : gestion des « collections zoologiques » au zoo d'Anvers (1843 – vers 2000). In: Revue belge de philologie et d'histoire, tome 89, fasc. 3-4, 2011. pp. 1193-1231;

doi : <https://doi.org/10.3406/rbph.2011.8353>

[https://www.persee.fr/doc/rbph\\_0035-0818\\_2011\\_num\\_89\\_3\\_8353](https://www.persee.fr/doc/rbph_0035-0818_2011_num_89_3_8353)

---

Fichier pdf généré le 18/04/2018

## Abstract

Violette Pouillard, The Zoological Garden and the Attitude towards Wild Fauna : Managing Zoological Collections at Antwerp Zoo (1843-ca 2000)

This paper provides a first sketch of the history of zoological collections management at Antwerp Zoo, from its foundation in 1843 to the present day. My purpose is to shed light on the institution's attitude towards wild fauna and, more generally, on the way Western Europe's relation to the wild has evolved through the Contemporary era. Particular attention is paid to notable changes made in the zoo's fauna management at the end of the twentieth century, from the gathering of living specimens, notably by the means of supplies sent from the colony, to the protection of threatened species, an ambition erected as a real function by the zoo during the last third of the twentieth century.

Violette Pouillard, De dierentuin en de relatie met de wilde fauna : beheer van de «zoölogische verzamelingen » in de Antwerpse dierentuin (1843 – ca 2000)

Dit artikel beschrijft de geschiedenis van het beheer van de «zoölogische verzamelingen » in de Antwerpse dierentuin, van zijn oprichting, in 1843, tot vandaag. Enerzijds willen we de relatie van deze instelling met de wilde fauna begrijpen ; anderzijds onderzoeken we (breder gezien) ook de evolutie van de perceptie en de houding ten opzichte van de wilde dieren in West-Europa in de negentiende en twintigste eeuw. Bijzondere aandacht gaat naar de overgang van de commodificatie van de fauna (in functie van de bevoorrading in de koloniale context), naar de bescherming van bedreigde diersoorten, een ambitie die de dierentuin hoog in het vandaal heeft geschreven in het laatste derde deel van de twintigste eeuw.

# Le jardin zoologique et le rapport à la faune sauvage : gestion des « collections zoologiques » au zoo d'Anvers (1843 – vers 2000)

Violette POUILLARD

*Aspirante FRS-FNRS – Université Libre de Bruxelles*

L'histoire des jardins zoologiques a déjà fait l'objet de plusieurs études qui ont notamment permis de situer leur naissance au moment de l'établissement de la ménagerie du Jardin des plantes à Paris, en 1793. Cette création marque en effet un changement par rapport aux ménageries de l'époque moderne, tant par son statut, national, que par son accessibilité – l'ouverture à un public beaucoup plus large que celui des ménageries princières, généralement réservées à la cour – ainsi que par son aménagement – l'intégration des animaux au sein d'un jardin à l'anglaise. Ces caractéristiques, additionnées, marquent, avec la nuance de la variété des statuts (national mais aussi communal ou, le plus souvent, privé) la spécificité du jardin zoologique ; elle seront appliquées dans bon nombre de créations inspirées par le modèle du Jardin des plantes, notamment les jardins zoologiques de Londres (1828), Amsterdam (1838), Anvers (1843) ou Berlin (1844)<sup>(1)</sup>.

Les historiens des jardins zoologiques ont le plus souvent privilégié une approche anthropocentrique, se concentrant essentiellement sur les contextes et modalités de fondation, le parcours des grands hommes qui ont fondé, dirigé ou collaboré avec ces institutions, l'évolution des profils sociologiques du public, l'importance des fonctions scientifique, éducative et récréative ou encore l'histoire du bâtis et de l'aménagement<sup>(2)</sup>. Si l'intérêt du jardin zoologique

(1) Éric BARATAY & Élisabeth HARDOUIN-FUGIER, *Zoos. Histoire des jardins zoologiques en Occident (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, La Découverte, 1998, p. 100-112 ; Éric BARATAY, « Un instrument symbolique de la domestication : le jardin zoologique aux XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles, l'exemple du Parc de la Tête d'Or à Lyon », dans *Cahiers d'histoire*, t. 42, 1997, n<sup>os</sup> 3-4, p. 677-706, aux p. 678-679.

(2) Cette situation s'explique partiellement par le fait que de nombreuses publications historiques sur les zoos ont été réalisées à l'occasion de l'anniversaire de ces institutions. Voir par exemple : Roland BAETENS, *Le Zoo d'Anvers à 150 ans. Le chant du paradis*, Tielt, Lannoo, 1993 ; Yves LAISSUS & Jean-Jacques PETTER, *Les animaux du Muséum 1793-1993*, Paris, Muséum national d'Histoire naturelle/Imprimerie nationale Éditions, 1993. Plus récemment a été publiée une histoire du zoo de Berlin, envisagée sous l'angle littéraire et culturel : Susanna BROGI, *Der Tiergarten in Berlin, ein Ort der Geschichte. Eine kultur- und literaturhistorische Untersuchung*, Würzburg, Königshausen & Neumann, 2009. Voir également les pages consacrées aux jardins zoologiques de l'ouvrage au titre explicite : Janick AUBERGER & Peter KEATING, *Histoire humaine des animaux de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Ellipses, 2009, p. 200-209.

comme laboratoire privilégié pour l'histoire du rapport de l'homme à l'animal a déjà été mis en évidence<sup>(3)</sup>, cette approche reste cependant marginale. Quant à l'histoire propre d'un des acteurs pourtant indispensable au zoo, l'animal, elle est généralement omise ou traitée superficiellement.

Dans cet article, qui s'insère dans des recherches plus larges menées sur l'histoire des jardins zoologiques<sup>(4)</sup>, nous proposons de retracer l'histoire de la gestion des « collections zoologiques » au zoo d'Anvers<sup>(5)</sup>, afin de mieux comprendre le rapport à la faune de cette institution emblématique et, plus largement, d'apporter un éclairage, certes partiel, sur l'évolution des regards et des attitudes des sociétés d'Europe occidentale envers l'animal sauvage aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Dans l'étroit cadre du zoo, cette évolution semble presque tenir du renversement car le contraste des politiques de gestion successives apparaît souvent saisissant d'un siècle voire d'une décennie à l'autre, depuis la commercialisation de la faune prévalant au moins jusque dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, impliquant des prélèvements conséquents en milieu naturel, jusqu'aux politiques de protection *ex-* et *in situ* menées par les jardins zoologiques de nos jours. La protection des espèces a en effet joué un rôle majeur dans l'histoire des zoos d'Europe occidentale, au point d'être édifée en fonction à part entière dans le dernier tiers du XX<sup>e</sup> siècle, s'ajoutant de la sorte aux trois autres traditionnellement dévolues aux zoos (fonctions récréative, éducative et scientifique) et contribuant à la popularité de ces institutions en permettant de satisfaire les aspirations d'ordre éthique, alors que de nombreux biologistes et écologues évoquent aujourd'hui pour qualifier la situation de la faune une sixième crise d'extinction des espèces<sup>(6)</sup>.

Afin de mieux comprendre comment et pourquoi ces changements de mentalité ont pu s'épanouir, ils nous sera parfois nécessaire de mener des incursions du côté de l'histoire des animaux « en eux-mêmes »<sup>(7)</sup> et de déterminer ce que « font faire »<sup>(8)</sup> les hommes aux animaux aussi bien que l'inverse : la situation de la faune concernée par l'action humaine induit en effet de nouvelles réactions de la part de l'homme, qui elles-mêmes ne sont pas exemptes d'implications sur la faune sauvage. Pour ne prendre qu'un seul

(3) É. BARATAY & É. HARDOUIN-FUGIER, *Zoos, op. cit.*

(4) Ces recherches s'inscrivent dans le cadre d'une thèse de doctorat en Histoire réalisée sous la cotutelle de Chloé Deligne (Université Libre de Bruxelles) et d'Éric Baratay (Université Jean Moulin – Lyon 3), provisoirement intitulée *Les jardins zoologiques d'Europe occidentale et la protection de la faune sauvage du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours (vers 1793-vers 2000)*.

(5) Le parc zoologique de Planckendael, partie de l'institution anversoise acquise en 1956, décentralisée mais soumise à la même gestion, sera à ce titre traité comme partie intégrante du zoo.

(6) Pour un point sur le sujet, objet de débats scientifiques, voir le chapitre intitulé « La sixième crise d'extinction : mythe ou réalité ? » dans l'ouvrage de Robert BARBAULT, *Un éléphant dans un jeu de quilles. L'homme dans la biodiversité*, Paris, Seuil, 2006, p. 169-186.

(7) L'expression est de Robert DELORT, *Les animaux ont une histoire*, Paris, Seuil, 1984, p. 5-6.

(8) L'expression, empruntée à Bruno Latour, permet d'insister sur la participation des non-humains aux interactions sociales (Bruno LATOUR, *Changer de société – Refaire de la sociologie*, Paris, La Découverte, 2006).

exemple, l'importante mortalité affectant les animaux faisant l'objet d'un transport vers l'Europe a provoqué dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle une vague de critiques dépassant les oppositions ponctuelles antérieures et mené à la diminution des captures en milieu naturel.

L'exemple du jardin zoologique d'Anvers apparaît particulièrement significatif : fondée en 1843, cette institution privée est l'une des plus anciennes d'Europe occidentale<sup>(9)</sup>, particulièrement impliquée au XIX<sup>e</sup> et dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle dans le commerce de la faune sauvage, du fait notamment de sa situation géographique, et qui revendique avec force de nos jours un rôle actif dans la protection de la nature, dont témoigne notamment le fait que le « Mission Statement » de la Société Royale de Zoologie d'Anvers (SRZA) stipule en 1998 que la mission centrale de la Société est la conservation de la nature et des espèces animales menacées en particulier<sup>(10)</sup>. L'étude de l'institution est facilitée pour l'historien par la disposition d'un important fonds d'archives<sup>(11)</sup>.

Nous nous intéresserons en particulier à ce renversement que constitue le passage de la marchandisation de la faune à sa protection. La première partie de l'article servira à caractériser les pratiques d'approvisionnement en faune sauvage, de la fondation du jardin zoologique à la décolonisation du Congo belge (1960). Une seconde partie permettra de déterminer les facteurs qui ont modifié ces pratiques et, par là, contribué au passage vers la situation que nous connaissons actuellement, qui est celle de la réduction drastique des captures en milieu naturel. La protection au sein du zoo, de la naissance de vellétés protectrices à leur édification en fonction à part entière, fera l'objet de la troisième partie. La dernière partie, en guise de conclusion, élargira le sujet pour s'interroger sur l'évolution du rapport à l'animal sauvage, de l'institution mais plus largement de la société occidentale.

## L'approvisionnement du jardin zoologique de 1843 à 1960

### *De la fondation à la Première Guerre mondiale : une marchandisation intense de la faune*

Les statuts de la SRZA (1844), établissant la vocation scientifique et culturelle de l'institution, imposent des « collections aussi étendues que le permettront les ressources de la Société ». Celles-ci prendront place dans un vaste jardin, qui présente rapidement, en un peu moins de quarante ans, une superficie avoisinant les dix hectares, soit à peu près la surface actuelle de l'institution

(9) Sur l'histoire de ce zoo, voir R. BAETENS, *Le chant du paradis*, op. cit.

(10) « Jaarverslag 1998 », dans *Zoo*, n° 65, 1999, 1, p. 18-31, à la p. 20.

(11) Les archives du zoo (période 1843-1985) sont conservées à Anvers (Stadsarchief Antwerpen). La présente contribution se base sur le dépouillement de la partie 6 de celles-ci (Beheer van de zoölogische verzamelingen), complété par des incursions dans d'autres parties du fonds pour les périodes peu documentées par la partie 6, par des recherches effectuées sur les archives coloniales, conservées au Ministère des Affaires Étrangères (Bruxelles) ainsi que par des sources imprimées.

anversoise<sup>(12)</sup>. Si les archives du zoo ne permettent pas de quantifier avec précision son approvisionnement durant la majeure partie du XIX<sup>e</sup> siècle, elles offrent cependant des instantanés indiquant l'importance des collections – 19.987 animaux au 30 avril 1902, parmi lesquels une multitude de petits oiseaux<sup>(13)</sup> – ainsi que plusieurs indices quant à ses sources, qui offrent un éclairage sur les politiques d'approvisionnement de l'institution, conditionnées par la fragilité du vivant. C'est ainsi que les expéditions organisées par le jardin zoologique engendrent des résultats limités découlant notamment de l'importance des pertes. Le voyage de plus de six mois effectué à partir du 15 février 1848 par Antoine Vekemans<sup>(14)</sup> pour recueillir des espèces animales sur la côte africaine (Guinée et Sierra Leone) est éprouvant et se solde par de faibles résultats : parmi les animaux collectés – quelques poissons et reptiles, des oiseaux (une septantaine parmi lesquels trois autruches<sup>(14 bis)</sup>) ainsi que des mammifères (quatre chimpanzés, un mangabey enfumé, trois antilopes et un écureuil) –, une part significative du convoi, dont plusieurs dizaines d'oiseaux, parmi lesquels les trois autruches, mais également deux chimpanzés et deux antilopes, est perdue sur place ou lors du voyage de retour<sup>(15)</sup>. La SRZA bénéficie également de dons d'animaux, dont la grande diversité des provenances, liée à l'activité portuaire de la métropole anversoise, est contrebalancée par une faiblesse numérique que révèlent leurs relevés pour les exercices 1847-1848 à 1861-1862, indiquant un total d'animaux reçus (mammifères, oiseaux et reptiles) oscillant entre 5 (1859-1860) et 59 (1852-1853) spécimens par an<sup>(16)</sup>.

En fait l'importance du cheptel, partiellement mobilisé pour des ventes d'animaux effectuées au jardin (voir *infra*), semble majoritairement assurée par le biais d'échanges avec d'autres jardins zoologiques ainsi, et surtout, que d'achats à des marchands d'animaux ou à l'occasion de ventes publiques : Roland Baetens a mis en évidence la dynamique politique d'acquisitions exercée par Jacques Vekemans, en tant qu'assistant du premier directeur puis directeur de 1865 à 1888, qui le mena en Égypte, à Florence, à Londres, à Liverpool, à Bristol, au Havre, à Marseille...<sup>(17)</sup> Ce dernier port occupe une position centrale en matière de commerce de faune. Le jardin zoologique s'y

(12) R. BAETENS, *Le chant du paradis*, op. cit., p. 64, 65 (art. 1 des statuts) et 128.

(13) Anvers, Stadsarchief Antwerpen (SAA), 1#2439, *Inventaire des animaux au 30 avril 1902*.

(14) Frère de l'assistant du directeur Jacques Vekemans, Antoine décéda en 1849 au retour d'une seconde expédition africaine. R. BAETENS, *Le chant du paradis*, op. cit., p. 177-178.

(14bis) Nous adoptons comme règle d'usage l'application de la minuscule aux noms d'animaux lorsqu'il s'agit d'individus en particulier, celui de la majuscule quand il est question de l'espèce.

(15) SAA, 1#2660, Antoine VEKEMANS, *Journal d'un voyage à la côte d'Afrique*, 1848 et (version remaniée) ID., *Journal d'un voyage à la côte d'Afrique à bord du navire belge Progrès, le 15 février 1848*, 1848. Voir aussi R. BAETENS, *Le chant du paradis*, op. cit., p. 177.

(16) SAA, 1#2438, avec lacune pour les exercices 1847-1848 et 1861-1862. Le nombre total d'animaux pour l'exercice 1852-1853 est une évaluation *a minima*, la liste mentionnant sans plus de précision des tortues d'eau douce, des perdrix rouges et gamba.

(17) R. BAETENS, *Le chant du paradis*, op. cit., p. 178-180.

adjoint en 1897 les services d'Auguste Charbonnier, importateur d'oiseaux et d'animaux exotiques, qui œuvre désormais pour l'institution en tant qu'agent, jusqu'à sa mort en 1929<sup>(18)</sup>. Il s'approvisionne essentiellement sur des courriers français, allemands ou anglais, en provenance d'Amérique du Sud, des côtes du Congo et du Dahomey, de Madagascar, de Zanzibar, de Chine, des Indes et d'Australie. Il est particulièrement actif pendant les années 1902 à 1914, pendant lesquelles il fournit au zoo d'Anvers un minimum de 4294 mammifères, 1339 reptiles, 51 amphibiens et 235 poissons, ainsi que des centaines de milliers d'oiseaux<sup>(19)</sup>. L'approvisionnement est également satisfait auprès d'autres marchands français – Casartelli, qui officie à Bordeaux –, et allemands – Carl Reiche et Carl Hagenbeck en particulier<sup>(20)</sup>. Ce dernier (1844-1913) règne incontestablement sur le commerce d'animaux vivants. Après avoir hérité vers 1860 du commerce d'animaux de son père, localisé dans le port de Hambourg, il développe rapidement son activité au point d'occuper une place centrale dans le négoce d'animaux sauvages, qui lui permettra d'inaugurer en 1907 son propre jardin zoologique, implanté à Stellingen, dans la banlieue de Hambourg. Disposant « [de] correspondants dans toutes les colonies », il bénéficie d'une offre très large, qui lui permet de proposer au jardin anversoise des animaux en nombre moindre que ceux fournis par Charbonnier, mais plus spectaculaires – hippopotames, rhinocéros, tigres, panthères, girafes, zèbres, ours polaires...<sup>(21)</sup>

L'ampleur des achats du jardin zoologique s'explique notamment par leur mobilisation dans un commerce d'animaux mené par l'institution. Des ventes d'animaux ont en effet lieu au jardin dès l'origine, mais leur importance est alors faible si l'on prend comme indice leur part dans le revenu global (0,63 %) ; elle augmentera par la suite, passant la barre des 20 % pour les exercices 1852-1853 à 1854-1855 et atteignant au XIX<sup>e</sup> siècle un maximum de 55,1 % pour les exercices 1870-1871 à 1872-1873<sup>(22)</sup>. Au début du XX<sup>e</sup> siècle,

(18) SAA, 1#2426, Charbonnier à L'hoëst, 1<sup>er</sup> avril 1919 ; 1#2427, en particulier Charbonnier à L'hoëst, 9 mars 1926.

(19) Les oiseaux ne sont pas comptabilisés ici malgré des importations massives (92.555 individus pour la seule année 1902), du fait des difficultés à déterminer dans quelle proportion ces animaux, provenant essentiellement de Chine, sont issus de l'élevage. L'évaluation du nombre de mammifères, poissons, reptiles et amphibiens est un comptage basé sur les notes d'envoi et la correspondance entre Charbonnier et les directeurs successifs du zoo (dossiers SAA, 1#2417 à 1#2426). Il s'agit d'une évaluation *a minima* – la correspondance fait parfois état d'envois non mentionnés dans les « notes d'envoi » à propos desquels aucune précision chiffrée n'est fournie et qui ne peuvent de ce fait être comptabilisés. En outre, une partie des envois est consignée sous une dénomination imprécise, ne permettant d'identifier ni l'espèce ni la classe des animaux concernés.

(20) Sur Casartelli, voir SAA, 1#2431 à 1#2436 ; sur Reiche, 1#2415 et 1#2516.

(21) Hilke THODE-ARORA, « Hagenbeck et les tournées européennes : l'élaboration du zoo humain », dans Nicolas BANCEL, Pascal BLANCHARD, Gilles BOËTSCH, Éric DEROU & Sandrine LEMAIRE, éds, *Zoos humains. De la vénus hottentote aux reality shows*, Paris, La Découverte, 2002, p. 80-89, à la p. 81 ; É. BARATAY, « Le frisson sauvage : les zoos comme mise en scène de la curiosité », *ibid.*, p. 31-37, à la p. 31. Voir les dossier SAA, 1#2428 à 1#2430 ; 1#2424, Charbonnier à L'hoëst, 2 juin 1909 (citation).

(22) Moyenne triennale de la part des ventes d'animaux dans le revenu. R. BAETENS, *Le chant du paradis*, *op. cit.*, p. 94.

le jardin commercialise en masse petits oiseaux exotiques – ce que révèlent les chiffres susmentionnés du commerce de Charbonnier –, volailles et diverses espèces d’animaux exotiques, dont des singes<sup>(23)</sup>. Gustave Loisel témoigne de ce commerce dans son récit de sa visite à Anvers en 1906 : « Au mois d’août de chaque année (...), les volières et les magasins de réserve renferment souvent de 50.000 à 60.000 petits passereaux exotiques qui sont ensuite achetés par les marchands et les amateurs. Des offres de vente imprimées sont envoyées régulièrement aux personnes susceptibles d’acheter des animaux. Enfin une grande vente publique d’animaux a lieu au Jardin même, au commencement du printemps »<sup>(24)</sup>. L’annonce de la vente publique de l’année 1900 indique une offre de plus de 150 espèces différentes de mammifères, d’oiseaux et de reptiles, représentées le plus souvent par plusieurs exemplaires, dont quelques-uns nés au jardin même<sup>(25)</sup>.

La Première Guerre mondiale porte un coup d’arrêt au commerce des animaux – les contacts avec les marchands d’animaux les plus importants sont espacés ou interrompus – et l’importance du cheptel est progressivement réduite du fait des destructions directes engendrées par le conflit ainsi que du progressif abattage des animaux peu précieux, comestibles, dangereux ou nécessitant une alimentation désormais impossible à fournir. En 1918, le nombre d’animaux ne représente plus que 18,8 % de ce qu’il était avant la guerre<sup>(26)</sup>.

Si l’on excepte le conflit mondial, la faune sauvage fait l’objet au jardin zoologique durant toute la période envisagée ici d’un commerce d’une ampleur inégalée par la suite. Les ventes vont en effet en diminuant au XX<sup>e</sup> siècle pour ne plus constituer après la Première Guerre qu’une pratique occasionnelle visant à valoriser les surplus<sup>(27)</sup>. Les causes de cette rupture, qui devraient être analysées avec précision, peuvent déjà être liées aux bouleversements apportés par la guerre au commerce international des animaux<sup>(28)</sup>, à l’essor des dons, des échanges entre institutions<sup>(29)</sup> et de l’approvisionnement par voie coloniale (*cf. infra*), voire à l’émergence de critiques sur les pratiques commerciales d’une institution se disant par ailleurs mue par des ambitions scientifiques<sup>(30)</sup>.

(23) Voir les dossiers SAA, 1#2417 à 1#2420.

(24) Gustave LOISEL, *Histoire des ménageries de l’Antiquité à nos jours*, t. 3 : *Époque contemporaine (XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, O. Douin et fils, 1912, p. 290-291.

(25) Lyon, Archives municipales de Lyon, 485 WP 12, Vente publique, Anvers, 15 février 1900.

(26) R. BAETENS, *Le chant du paradis*, *op. cit.*, p. 104.

(27) *Ibid.*, p. 95.

(28) Le commerce des Hagenbeck ferme par exemple pour plusieurs années après la guerre du fait des difficultés engendrées par celle-ci, avant de reprendre dans les années 1920. Nigel ROTHFELS, *Savages and Beasts. The Birth of the Modern Zoo*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 2002, p. 187.

(29) Les jardins zoologiques européens à la situation financière obérée par la guerre bénéficient de dons après le conflit et proposent des échanges entre institutions, contribuant sans doute au renforcement de ces pratiques d’approvisionnement non monétarisées. Voir notamment SAA, 1#5, Procès-verbal de la Séance du Conseil d’administration du 8 août 1921 ; 1#858, L’hoëst à de Lange, 12 juillet 1919, L’hoëst à Charbonnier, 24 août 1919.

(30) On trouve des traces d’une critique de ce commerce, à la portée cependant fort limitée, dans SAA, 1#843, L’hoëst à Schouteden, 4 avril 1907.

Hors cette rupture, la faune-marchandise semble inépuisable même si quelques signes avant-coureurs d'un amenuisement apparaissent – Charbonnier mentionne à plusieurs reprises à partir de 1903 les difficultés à obtenir, du fait de leur rareté, des singes en provenance du continent africain, notamment des chimpanzés, à propos desquels il écrit, à l'occasion de l'acquisition de deux individus : « (...) le commandant m'a dit que c'était fini, qu'il a fait tous les ports du Dahomey et Congo et que le chimpanzé se fait très rare, qu'il n'a pu trouver que ceux-là »<sup>(31)</sup>.

L'étude de l'évolution de l'approvisionnement du jardin zoologique au regard de ce nouveau donné que constitue la prise de conscience de l'amenuisement de la faune nous semble particulièrement féconde en contexte colonial, alors que la faune coloniale cristallise les envies d'appropriation tout autant que, par un mouvement de retour, les ambitions protectrices<sup>(32)</sup>. La section suivante est donc consacrée à l'approvisionnement dans l'État Indépendant du Congo, auquel succède le Congo belge en 1908.

### *L'approvisionnement en milieu colonial (1885-1960) : appropriation et protection de la faune*

#### *Les prémisses : l'approvisionnement en faune congolaise avant la Première Guerre mondiale*

Dès l'époque de l'État Indépendant du Congo, le jardin zoologique d'Anvers bénéficie d'envois d'animaux, effectués par des colons ou par les autorités coloniales, soucieuses de mettre en valeur la colonie par l'exposition de sa faune en métropole, comme l'indique le fait que, lors de l'Exposition coloniale de 1897 (Tervuren), le Palais des Colonies présente une section dédiée à la faune, présentée sous forme d'un imposant diorama ainsi que d'une exposition ichtyologique<sup>(33)</sup> et que, dans la continuité de celle-ci, le Musée de

(31) SAA, 1#2418, Charbonnier à L'hoëst, 11 août 1903 ; voir aussi, toujours à propos des chimpanzés, 1#2419, Charbonnier à L'hoëst, 11 juin 1904 ; à propos des makis et des mandrills, 1#2424, Charbonnier à L'hoëst, 27 juillet 1910 et 30 novembre 1910.

(32) La Conférence internationale de Londres de 1900 est manifeste des volontés de protéger la faune coloniale au niveau international, tout comme est significative, en Angleterre, la fondation en 1903 de la Society for the Preservation of the Wild Fauna of the Empire, et, aux Pays-Bas, l'œuvre entreprise dès les années 1910 par Paul Sarasin (1856-1929) et Pieter Gerbrand Van Tienhoven (1875-1953), en faveur d'une collaboration internationale visant notamment à lutter contre la destruction de la faune coloniale. Peter SCOTT & Richard FITTER, *The Penitent Butchers. The Fauna Preservation Society 1903-1978*, Londres, Fauna Preservation Society, 1978, p. 8 ; Patricia VAN SCHUYLENBERGH, « Congo Nature Factory. Wetenschappelijke netwerken en voorbeelden van Belgisch-Nederlandse uitwisselingen (1885-1940) », dans *Jaarboek voor Ecologische Geschiedenis 2009. Natuur en milieu in Belgische en Nederlandse koloniën*, Gand, Academia Press, 2010, p. 79-104, aux p. 97 et 99.

(33) Maurits WYNANTS, *Des ducs de Brabant aux villages congolais. Tervuren et l'Exposition coloniale 1897*, Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale, 1997, p. 115.

Tervuren comporte dès l'origine (1898) une partie consacrée à la zoologie<sup>(34)</sup>. Si l'analyse exhaustive de la correspondance du zoo permettra de mieux caractériser cet approvisionnement, plusieurs indices montrent déjà que les fournitures d'animaux de la faune congolaise, qui se poursuivent à la reprise de la colonie par la Belgique, sont quantitativement faibles et que l'approvisionnement en faune africaine passe majoritairement par les marchands susmentionnés<sup>(35)</sup>.

Dans les pages suivantes, nous évoquons l'approvisionnement en faune coloniale à partir de l'Entre-deux-guerres, car il commence alors à marquer durablement le visage du zoo, tant par les espèces concernées que par le nombre des spécimens présentés. Auparavant, pour mieux mettre en évidence les tensions éventuelles entre cet approvisionnement et la protection, nous caractérisons brièvement la législation protectrice en territoire colonial belge au regard de l'approvisionnement du zoo.

### *La législation coloniale et l'approvisionnement*

La faune fait l'objet de mesures légales de protection dès l'époque de l'État Indépendant du Congo. Parmi celles-ci, celles susceptibles de concerner l'approvisionnement du zoo sont contenues dans le décret de 1901 visant à protéger la faune sauvage<sup>(36)</sup>, pris par Léopold II dans le sillage de la Conférence de Londres (1900), auquel succèdent les décret et ordonnance du 26 juillet et du 12 octobre 1910<sup>(37)</sup> puis, dans le sillage de la Convention de Londres (1933), le décret du 21 avril 1937<sup>(38)</sup>. Ces textes établissent des listes d'espèces protégées dont la chasse et la capture sont restreintes ou interdites. Ont-ils constitué des obstacles à l'approvisionnement de l'institution anversoise ? Les restrictions qu'ils impliquent sont en tous cas tempérées

(34) Dirk THYS VAN DEN AUDENAERDE, « Le département de Zoologie africaine. Origine et évolution », dans *Africa Museum Tervuren 1898-1998*, Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale, 1998, p. 129-135, aux p. 129-130.

(35) Le relevé systématique dans la correspondance sortante des envois d'animaux effectués par l'intermédiaire de Charles Liebrechts, secrétaire général du département de l'Intérieur de l'État Indépendant du Congo de 1892 à 1908, indique des envois réduits : par exemple, en 1901, des gavials, un iguane, un aigle pêcheur et un potto, en 1902, un blaireau, une mangouste, un jeune éléphant et deux lionceaux et en 1903, un chat-tigre et un fauve (Correspondance de L'hoëst à Liebrechts, SAA, 1#822, 21 mai 1901 ; 1#823, 29 juin 1901 ; 1#827, 12 avril 1902 ; 1#828, 17 juillet 1902 ; 1#829, 7 septembre 1902 ; 1#832, 15 mai 1903 ; 1#834, 8 décembre 1903). Signalons également que Michel L'hoëst junior, directeur de 1905 à 1930, se plaint en 1912 de la pauvreté du zoo en faune congolaise (SAA, 1#855, L'hoëst à Schouteden, 28 octobre 1912).

(36) Décret de Léopold II concernant la « Protection des animaux vivant à l'état sauvage » (29 avril 1901), dans *Bulletin officiel de l'État Indépendant du Congo*, 17, 1901, n° 7 et 8, p. 82-90.

(37) Décret « Droits de chasse et de pêche au Congo belge » (26 juillet 1910), dans *Bulletin officiel du Congo belge*, 3, 1910, n° 13, p. 646-652 ; « Ordonnance relative à la chasse » (12 octobre 1910), dans *Bulletin officiel du Congo belge*, 3, 1910, n° 3, p. 1048-1055.

(38) « Décret Chasse et Pêche. 21 avril 1937 », dans *Bulletin officiel du Congo Belge*, 30, 1937, n° 5, 1<sup>e</sup> partie, p. 356-399.

par des exceptions favorisant l'approvisionnement des jardins zoologiques, qui prennent la forme de dérogations (1901)<sup>(39)</sup>, de permis individuels de chasse (1910)<sup>(40)</sup> et de permis scientifiques de chasse (1937)<sup>(41)</sup>. L'octroi de ce dernier type de permis concerne par exemple « des personnes appartenant officiellement à des institutions scientifiques connues ou chargées par celles-ci de récolter du matériel d'étude ». Considéré comme une institution scientifique, le zoo d'Anvers adresse de nombreuses demandes de permis au gouverneur général, qui se soldent souvent par une acceptation<sup>(42)</sup>.

Outre le fait que la législation protectrice ne constitue pas un obstacle majeur à l'approvisionnement, y compris en espèces protégées, l'approvisionnement en faune coloniale semble favorisé à partir de l'Entre-deux-guerres par la conjonction de plusieurs facteurs, comme l'augmentation du nombre de Belges installés dans la colonie<sup>(43)</sup>, et donc du nombre de coloniaux susceptibles d'envoyer l'un ou l'autre animal au zoo (*cf. infra*) ou encore l'amélioration des moyens de transport entre la Belgique et sa colonie, avec, en particulier, l'inauguration, en 1935, puis le développement, de lignes aériennes commerciales reliant la Belgique et le Congo<sup>(44)</sup>, permettant d'éviter le long transport par bateau pour les espèces que l'on sait fragiles.

Nous évoquons dans les pages suivantes l'approvisionnement à partir de l'Entre-deux-guerres, avec une insistance particulière sur l'après-Seconde Guerre mondiale, une période particulièrement bien documentée par les sources<sup>(45)</sup> et marquée par une politique d'acquisition dynamique menée par le nouveau directeur du zoo, Walter Van den Bergh, qui fait appel à la

(39) Décret de Léopold II concernant la « Protection des animaux vivant à l'état sauvage » (29 avril 1901), *op. cit.*, article 12.

(40) « Ordonnance relative à la chasse » (12 octobre 1910), *op. cit.*, article 5.

(41) « Décret Chasse et Pêche. 21 avril 1937 », *op. cit.*, article 46.

(42) On note quelques refus dont voici deux exemples : en 1938, des permis scientifiques de capture demandés par Michel L'hoëst senior, directeur de 1931 à 1944, pour le capteur Berthollet sont partiellement refusés en ce qui concerne les girafes et un rhinocéros, au motif de la rareté de ces espèces et de l'interdiction de chasser dans le Parc National de la Garamba ; en 1959, des permis portant sur huit couples d'antilopes bongo et dix gorilles de montagne demandés au nom du capteur Cordier sont refusés au motif de l'importance numérique des captures exigées et des résultats désastreux au point de vue de la mortalité des précédentes campagnes de Cordier portant sur les mêmes espèces. SAA, 1#1981, Ministère des Colonies à L'hoëst, 22 août 1938 ; 1#2847, Vice-gouverneur général à Van den Bergh, 23 mai 1950 ; 1#1979, Gouverneur général à Van den Bergh, 14 octobre 1959 ; ...

(43) Le nombre de Belges au Congo double entre 1922 et 1927 et croît fortement par la suite, malgré des baisses ponctuelles : il passe la barre des 10.000 personnes en 1927 (11.898 individus), des 20.000 personnes en 1945 (23.643 individus), des 30.000 personnes en 1948 (31.889 individus), des 40.000 personnes en 1951 (44.028 individus), des 50.000 personnes l'année suivante (51.440 individus), des 60.000 personnes en 1954 (67.827 individus), des 70.000 personnes en 1956 (76.164 individus) et des 80.000 personnes l'année suivante (84.444 individus). Voir Guy VANTHEMSCHE, *Nouvelle histoire de Belgique*, t. 4 : *La Belgique et le Congo*, Bruxelles, Complexe, 2007, p. 353-354.

(44) G. VANTHEMSCHE, *La Sabena. L'aviation commerciale belge 1923-2001. Des origines au crash*, Bruxelles, De Boeck, 2002, p. 66.

(45) Une partie des archives a été détruite lors de la Seconde Guerre. R. BAETENS, *Le chant du paradis*, *op. cit.*, p. 176.

colonie pour la « reconstitution » des « collections » partiellement détruites par le conflit – hors les poissons subsistent alors 40 % du cheptel<sup>(46)</sup>.

Deux traits dominent cet approvisionnement : d'une part la mobilisation d'un réseau de sympathisants de tous bords pour participer à l'appropriation de la faune coloniale, d'autre part, une centralisation qu'autorise la réputation de l'institution anversoise.

### *Une appropriation collective de la faune*

Dès l'Entre-deux-guerres, une très grande diversité d'acteurs sont sollicités, chacun à leur mesure, pour participer à l'approvisionnement du jardin anversoise en espèces animales de la colonie.

Certes, comme bien d'autres jardins zoologiques, l'institution anversoise a recours à des professionnels, les « capteurs », dont le plus connu est certainement Charles Cordier, ornithologue suisse devenu le capteur attitré d'Anvers dans les années 1950<sup>(47)</sup>, dont les envois sont marqués par l'importance de la faune protégée : paons congolais, antilopes bongo, hylochères, pangolins, gorilles...<sup>(48)</sup> Mais l'envoi d'animaux au zoo n'est pas l'apanage des professionnels de la capture. De nombreux colons (membres d'ordres religieux<sup>(49)</sup>, planteurs de café<sup>(50)</sup>, ...), parmi lesquels beaucoup de fonctionnaires<sup>(51)</sup>, envoient des animaux en don au zoo, encouragés en cela par les gestionnaires de l'institution anversoise<sup>(52)</sup>. Des capitaines effectuant la liaison avec la métropole offrent des animaux et convoient les dons de compatriotes gratuitement, déléguant souvent les soins à donner aux animaux à un membre de

(46) SAA, 1#1989, Van den Bergh au Directeur de la Station de Domestication de Ganga Na Bodio, 23 mai 1946 (citation) ; R. BAETENS, *Le chant du paradis*, op. cit., p. 107.

(47) On sait notamment qu'il a été chargé après la Seconde Guerre de récolter des spécimens pour la New York Zoological Society, et qu'il sera mandaté en 1956 par la Fondation Internationale Scientifique pour capturer les animaux, parmi lesquels les gorilles, destinés à être filmés pour les besoins du célèbre documentaire *Les Seigneurs de la Forêt*. Bruxelles, Archives africaines (AA), AGRI 452, 54 Ch., de Thibault au Ministre des Colonies, 20 novembre 1947 ; AGRI 186, 53 Ch., Van den Abeele au Gouverneur général, 14 mai 1956 et Welvaert au Ministre des Colonies, 5 avril 1958. Voir aussi P. VAN SCHUYLENBERGH, « Entre Science et Spectacle : *Les Seigneurs de la forêt*, le film initié par Léopold III », dans *Museum Dynasticum*, 2002, 2, p. 17-23.

(48) SAA, 1#1979, Demandes de permis de la SRZA pour Cordier, 1957, Gouverneur général à SRZA, 6 janvier 1958, Van den Bergh à Humblet, 28 septembre 1959, Cordier à Van den Bergh, 15 décembre 1959, *Décompte Charles Cordier* (mars 1960).

(49) Il s'agit en particulier de la Mission des Frères Norbertins à Buta. Le frère Joseph Hutsebaut, membre de cette mission de 1928 à sa mort en 1954, y rassemble des animaux destinés à Anvers fournis par des tiers tout en en capturant lui-même. Voir notamment le dossier SAA 1#1978 ainsi que la liste des okapis envoyés dans 1#1981.

(50) SAA, 1#2847, Vermandere à Van den Bergh, 28 novembre 1956.

(51) Quelques exemples : SAA, 1#1990, Dr. Els à Van den Bergh, 8 juillet 1949 ; SAA, 1#2847, Van den Bergh à Braun de Termeren, 27 mars 1950, Van den Bergh à Sytse, 12 octobre 1953, Van den Bergh à Augusteyns, 6 juin 1958...

(52) Voir notamment « À nos membres », dans *Zoo*, décembre 1945, p. 3.

l'équipage<sup>(53)</sup>. Les apports dépassent parfois le don occasionnel pour atteindre un rythme plus régulier. L'agronome Bisschop par exemple, nommé pour quelques mois en 1947 directeur des Parcs et Jardins de Léopoldville, puis chef du Service des plantations dans la même ville, devient le fournisseur du zoo en poissons du Congo, qu'il capture lui-même ou qu'il collecte. En un peu plus de deux ans (décembre 1947 à février 1950), il envoie à l'institution anversoise, outre des reptiles et des amphibiens, plusieurs centaines de poissons d'une cinquantaine d'espèces différentes<sup>(54)</sup>. Ses envois étant jugés en 1949 « tout à fait insuffisants pour vraiment former des collections », d'autres coloniaux, au premier rang desquels Claude La Barre, lui aussi agronome de la colonie, commencent à fournir le zoo en faune ichtyologique, notamment par l'intermédiaire de Bisschop<sup>(55)</sup>. Armand Van den Acker, directeur des postes à Boma, fournit au zoo de façon régulière entre 1946 et 1953 des poissons, reptiles, oiseaux et mammifères, parmi lesquels des espèces protégées (chimpanzés, pangolins, lamantins) ; Gaston Schoofs, sous-commissaire de police à Boma, offre différents petits animaux en 1952 avant d'être sollicité par le zoo à partir de 1953 pour prendre le relais de la capture de lamantins après le départ de Van den Acker<sup>(56)</sup> ; Oustia Bouduchova, dont la biographie reste floue, envoie au zoo une centaine d'animaux divers, en majorité protégés (chimpanzés, chimpanzés nains, hiboux) entre 1955 et 1960 et organise elle-même des battues pour capturer des paons congolais en 1956<sup>(57)</sup> ...

De plus, sans participer à l'approvisionnement direct du zoo en faune coloniale, de nombreux acteurs au Congo belge en facilitent les modalités. Les compagnies de transport, tant intérieur qu'extérieur, sollicitées par le zoo, accordent des réductions voire la gratuité du transport des bêtes<sup>(58)</sup> tandis qu'afin d'aider à la reconstitution du cheptel, la presse écrite et des stations de radio diffusent en 1947 et 1948 des appels aux particuliers disposant

(53) SAA, 1#1984, Van den Bergh à de Tabuena, 14 mai 1946 ; SAA, 1#1987, notamment les dons des commandants Mesmaekers et Vandenbosch.

(54) Ordre de grandeur des envois établi à partir de la correspondance Van den Bergh – Bisschop, SAA, 1#2813.

(55) SAA, 1# 2812, Van den Bergh au Commandant Marée, 25 mars 1949 (citation) ; 1#2813, Van den Bergh à La Barre, 26 juillet 1949.

(56) Voir la correspondance Van den Acker/Van den Bergh, dans SAA, 1#2154 et 1#2853 ; la correspondance Schoofs/Van den Bergh dans 1#2851.

(57) Voir la correspondance Bouduchova/Van den Bergh dans 1#2849. Le Paon congolais est lui aussi protégé, par l'ordonnance n° 58/Agri du Gouverneur général du 19 avril 1938. Voir P. HOSTIE, « Note sur le Paon congolais "Afropavo congensis Chapin 1936" », dans *Bulletin du Corps des Lieutenants Honoraires de Chasse du Congo Belge*, 4, n° 16, mai 1955, p. 164-166.

(58) C'est le cas de l'OTRACO (Office d'Exploitation des Transports Coloniaux) (gratuité jusqu'en 1945), de la Compagnie des Chemins de Fer des Grands Lacs (gratuité jusqu'en 1946), de la Sabena (réductions de 1947 à 1959) et de la Compagnie Maritime Belge (gratuité du transport jusqu'en 1949 puis maintien de la gratuité pour les petits envois et réduction de 50% du taux de fret pour les autres jusqu'en décembre 1959). SAA, 1#1981, Van den Bergh au Ministère des Colonies, 14 novembre 1946 et 20 janvier 1948 ; SAA, 1#2813, Sabena à Bisschop, 10 février 1947 ; dossier SAA, 1#2910 (Sabena 1946-1978) ; SAA, 1#1984, Vereecke à Van den Bergh, 31 août 1949, Agence Maritime Internationale (AMI) à SRZA, 17 décembre 1959.

d'animaux, les enjoignant à amener ceux-ci à Léopoldville, où ils pourront être groupés avant l'envoi à Anvers<sup>(59)</sup>.

Cette appropriation collective de la faune s'explique partiellement en même temps qu'elle est renforcée par l'action des autorités coloniales qui participent tant directement qu'indirectement à l'approvisionnement du zoo. Une telle collaboration s'inscrit dans une politique plus vaste d'appropriation et de mise en valeur de la faune du Congo par le biais de sa présentation au public métropolitain, enracinée dès l'époque de l'État Indépendant du Congo (*cf. supra*) et dont on trouve des exemples jusqu'à la fin de la période coloniale : en 1935, le « Palais du Congo » de l'exposition universelle (Bruxelles) expose notamment des reproductions sculptées d'un okapi et d'un gorille<sup>(60)</sup> tandis que, en vue de sa présentation à l'Expo'58, est réalisé le célèbre film *Les Seigneurs de la Forêt*<sup>(61)</sup>. La faune est par ailleurs largement représentée à l'Exposition, non seulement dans le pavillon du Congo belge, qui fournit des renseignements sur la protection de la nature dans la colonie et expose quelques animaux vivants, mais également dans un pavillon spécifiquement dédié à la faune congolaise, érigé à côté du précédent, qui contient des groupes d'animaux naturalisés<sup>(62)</sup>.

Le zoo anversoïse, institution privée, jouit dans ce contexte pour son approvisionnement du soutien des autorités coloniales, sur l'insistance des directeurs successifs, et à présent dans des proportions nettement plus importantes qu'avant la Première Guerre. Plusieurs gouverneurs généraux et ministres des Colonies assurent le zoo d'Anvers de leur soutien dans l'approvisionnement de l'institution<sup>(63)</sup>. Ces promesses verbales se concrétisent de multiples façons. Suite à un entretien du directeur du Jardin zoologique Michel L'hoëst au ministère des Colonies, un avis encourageant les dons d'animaux sauvages au zoo d'Anvers, suivi d'un autre comportant la liste des animaux de nature à intéresser particulièrement l'institution, paraissent en 1935 dans le *Bulletin administratif du Congo belge*<sup>(64)</sup>. L'implication des autorités coloniales dépasse ce simple encouragement au don. Afin de satisfaire l'appétit des jardins zoologiques européens et américains en okapis, des captures de ce giraffidé sont effectuées sur ordre des autorités coloniales, d'abord sous la

(59) Il s'agit notamment de Radio Léopoldville (1947) et du journal *Le Courrier d'Afrique* (1948). Voir le dossier SAA, 1#2151 (Pers 1947-1950).

(60) *Guide officiel Exposition universelle de Bruxelles 1935*, Bruxelles, Marcel Van der Donck, 1935, p. 72.

(61) AA, AGRI 286, 53 Ch., Jean HENRARD, *Note [au] Ministre. (...) Permis scientifique de chasse de Landsheere Jean*, (Bruxelles), 28 janvier 1957.

(62) Gaston-Denys PÉRIER, « Zoo à l'Expo 58 », dans *ZooLéo. Bulletin de la Société de Botanique et de Zoologie congolaises*, 2<sup>e</sup> s., n° 44, mai-juin 1958, p. 144 ; A.J. JOBAERT, « Souvenirs de l'Expo'58 », *ibid.*, 2<sup>e</sup> s., n° 47, novembre-décembre 1958, p. 277 et « Informations et actualités », *ibid.*, 2<sup>e</sup> s., n° 50, p. 17-24, à la p. 20.

(63) Voir notamment, pour les gouverneurs généraux : SAA, 1#5, Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 3 juillet 1922, Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 7 mai 1922 ; 1#1979, Gouverneur général Ryckmans au Président de la SRZA, 9/1/1946.

(64) SAA, 1#1981, SRZA au Gouverneur général, 11 juillet 1935 et Gouverneur général à L'hoëst, 30 août 1935 ; AA, AGRI 452, 54 Ch., Directeur général Ministère des Colonies au Gouverneur général, 21 MARS 1935.

houlette du frère Hutsebaut<sup>(65)</sup> puis sous celle de l'officier de chasse G. Swalue en 1938-1940<sup>(66)</sup>, avant d'être prises en charge par un Groupe de Capture des Okapis, dépendant du gouvernement général, mis sur pied le 1<sup>er</sup> janvier 1947, qui reprend le travail de capture de cette espèce endémique et élargit peu à peu ses centres d'intérêt (capture de gorilles à partir de 1948, d'antilopes bongo à partir de 1957, ...)<sup>(67)</sup>. En 1951, il est fusionné sous le nom de Station de la chasse avec la Station de domestication des éléphants, fondée sous Léopold II, qui fournit occasionnellement des pachydermes à des jardins zoologiques<sup>(68)</sup>. Ces captures effectuées par voie officielle, couplées aux encouragements aux dons de coloniaux, permettent au ministre des Colonies à Bruxelles et au gouverneur général à Léopoldville de faire envoyer au jardin anversoïse des animaux emblématiques, comme le premier okapi arrivé vivant, présenté au zoo d'Anvers en 1919<sup>(69)</sup>, et de faire expédier d'imposants convois d'animaux divers tant avant qu'après la Seconde Guerre<sup>(70)</sup>. L'implication, dans l'approvisionnement d'une institution privée, de l'ensemble des niveaux de pouvoir – le roi même œuvre indirectement à celui-ci, car les animaux qu'il reçoit sont généralement intégrés au cheptel anversoïse<sup>(71)</sup> – s'explique par le statut du zoo d'Anvers, qui bénéficie du patronage royal depuis 1844 et de l'absence de concurrents sérieux en Belgique depuis le tournant du siècle (le zoo de Bruxelles a définitivement fermé ses portes en 1879, celui de Gand en 1905)<sup>(72)</sup>.

(65) Sur Hutsebaut, voir *supra*, n. 49. AA, AGRI 552, 59 Ch., Télégramme ministère des Colonies au Gouverneur général, 23 décembre 1933, Vice-gouverneur général au Ministre des Colonies, 23 août 1938 et Vice-gouverneur général au Ministre des Colonies, 16 mars 1939.

(66) AA, AGRI 451, E.L.E. SWALUE, *L'Okapi* (*Okapia johnstoni*), s.l.n.d.

(67) Sur le Groupe de Capture, voir notamment « Organisation administrative « Chasse et Pêche » dans la Colonie », dans *Bulletin semestriel des Lieutenants honoraires de chasse*, n° 1, novembre 1947, p. 2-4 : 2 ; AA, AGRI 452, 54 Ch., Vice-gouverneur général à Brown, 8 août 1946 et Copie Offermann à Van den Bergh, 8 avril 1948 ; AA, AGRI 187, 58 Ch., Gouverneur général au Ministre des Colonies, 29 mai 1956 et 25 juillet 1957.

(68) Sur la fusion, voir notamment l'ordonnance n° 91/49 du 1<sup>er</sup> mars 1951, mentionnée dans AA, AGRI 187, 59 Ch., Matagne à Staner, 1<sup>er</sup> avril 1954. Sur l'histoire de la Station de Domestication des Éléphants, voir : AA, AGRI 412, 65 Ch. bis, Baron FALLON, *L'éléphant africain*, s.d. (1942 ou 1943). Sur la fourniture d'éléphants de la Station à des zoos, voir la correspondance relative à la Station aux AA, dossier AGRI 413, 65 Ch. bis.

(69) SAA, 1#5, Ministre des Colonies à L'hoëst, 26 mars 1919 ; 1#958, L'hoëst à Hornaday, 11 août 1919.

(70) « À nos membres », dans *Zoo*, mai 1947, p. 1-4 : 3 ; SAA, 1#858, L'hoëst à Charbonnier, 23 juin 1919 ; 1#1979, Van den Bergh au Gouverneur général, 29 novembre 1949 ; 1#1981, Van den Bergh au Ministre des Colonies, 20 janvier 1948 ; 1#1983, Van den Bergh au Contrôleur des douanes, 16 août 1946, 30 avril 1947 ; AA, AGRI 187, 59 Ch., Van den Bergh au Gouverneur général, 6 juin 1953 ; R. BAETENS, *Le chant du paradis*, *op. cit.*, p. 163.

(71) SAA, 1#1989, de Medina à Van den Bergh, 8 août 1954 et Van den Bergh à de Medina, 25 septembre 1955.

(72) Sur le Jardin zoologique de Bruxelles, voir Annick BRAUMAN & Marie DEMANET, *Le Parc Léopold 1850-1950. Le zoo, la cité scientifique et la ville*, Bruxelles, Archives d'Architecture Moderne, 1985 ; sur le Jardin zoologique de Gand, voir R. BAETENS, *Le chant du paradis*, *op. cit.*, p. 172.

Institution d' « utilité publique »<sup>(73)</sup>, du fait des buts scientifiques et culturels revendiqués par la SRZA, il est considéré comme le zoo national<sup>(74)</sup>. Il devient une vitrine de la propagande coloniale<sup>(75)</sup>, un rôle impulsé notamment par les réseaux humains et les liens matériels précocement tissés avec cette autre vitrine de la colonie qu'est le Musée de Tervuren : dès l'époque de l'État Indépendant du Congo, de nombreux animaux de la faune congolaise du zoo rejoignent, à leur mort, les vitrines du Musée<sup>(76)</sup>.

L'approvisionnement du zoo anversoïse doit beaucoup à cette appropriation de la faune congolaise par des centaines de colons expédiant occasionnellement ou plus régulièrement l'un ou l'autre spécimen ainsi qu'au soutien des autorités coloniales patronnant la capture et l'expédition d'animaux, parmi lesquels des spécimens d'espèces dites totalement protégées, comme l'Okapi, érigé en symbole de l'œuvre colonisatrice belge, en particulier dans ses dimensions scientifique et protectrice. L'approvisionnement en faune congolaise a en outre été facilité d'un point de vue pratique par une centralisation de la faune capturée vivante rapidement encouragée par les gestionnaires du zoo.

### *Centralisation anversoïse de la faune congolaise*

La volonté des gestionnaires du zoo de centraliser la faune destinée à l'exportation, tant sur le sol congolais qu'à Anvers même, se manifeste avec éclat lors de leur implication dans la création d'une « station de relais » à Stanleyville à partir de 1949. Elle est déjà perceptible auparavant, notamment à la proposition formulée par le président de la SRZA au ministre des Colonies, au mois de décembre 1946, de faire transiter la totalité de la faune congolaise destinée aux zoos européens par l'institution anversoïse. Celle-ci est entérinée verbalement par le ministre des Colonies en 1947<sup>(77)</sup> et le zoo d'Anvers sert désormais de lieu de transit pour un certain nombre d'animaux destinés à d'autres zoos tout en étant régulièrement consulté au sujet de la répartition des okapis ou d'autres animaux protégés de la faune congolaise entre les jardins zoologiques étrangers<sup>(78)</sup>. Deux ans plus tard, une « priorité totale » est accordée par le ministère des Colonies au zoo anversoïse « dans la fourniture

(73) SRZA, *Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des membres actionnaires du lundi 7 juillet 1952*, Anvers, SRZA, 1952, p. 1.

(74) L'expression « zoo national » est régulièrement utilisée par Walter Van den Bergh, par la presse ainsi que par le ministère des Colonies (AA, AGRI 452, 54 Ch., Staner, *Note pour (...) le Ministre*, 28 juillet 1950).

(75) Voir notamment SAA, 1#1981, Van den Bergh au Ministre des Colonies, 20 janvier 1948.

(76) Voir notamment SAA, 1#822, L'hoëst à Liebrechts, 21 mai 1901, et pour un exemple plus récent, AA, AGRI 434, 53 bis Ch., Schouteden au Ministre des Colonies, 8 février 1929.

(77) SAA, 1#1981, de Cock de Rameyen au Ministre des Colonies, 27 décembre 1946 ; 1#2152, Van den Bergh à Offerman, 29 janvier 1947.

(78) AA, AGRI 452, 54 Ch., Staner au Gouverneur général, 1<sup>er</sup> mars 1949. Voir aussi AA, AGRI 187, 59 Ch., Humblet au Ministre des Colonies, 17 avril 1956 et Henrard à la SRZA, 19 mai 1956 ; AA, AGRI 186, 53 Ch., J. HENRARD, *Note [au] Ministre. Répartition gorilles capturés par la FIS*, Bruxelles, s.d. (1957).

gratuite des animaux capturés au Congo » et des instructions en ce sens sont transmises au gouverneur général, suscitant l'opposition de ce dernier à une libéralité d'une telle envergure, pour des raisons d'ordre financier<sup>(79)</sup>.

Sur le sol colonial même, le regroupement des animaux destinés à l'exportation est peu à peu privilégié, sans doute sous l'impulsion des gestionnaires anversois. Dès 1920, en effet, le directeur Michel L'hoëst exprime au ministre des Colonies sa volonté que soit formé au Congo un dépôt « où seraient concentrés des animaux de la faune congolaise destinés au jardin zoologique »<sup>(80)</sup>. L'idée, évoquée ensuite à de multiples reprises, est matérialisée par la création d'un Dépôt de Spécimens Zoologiques, implanté par les autorités au sein du zoo de Léopoldville le 8 novembre 1946, qui permet de regrouper les animaux destinés aux jardins zoologiques extérieurs à la colonie, qu'ils soient transmis par des particuliers ou qu'ils aient été capturés par la voie officielle<sup>(81)</sup>. Cette idée de centraliser la faune destinée aux jardins zoologiques par la création de lieux de rassemblement, qui permet d'enrayer la multiplicité des sources d'approvisionnement générée par les capteurs et de faciliter l'exportation des animaux en permettant leur regroupement, n'est d'ailleurs pas propre à la Belgique et émerge aussi en France au début des années 1930<sup>(82)</sup>. Au début des années 1950, les gestionnaires anversois souhaitent l'appliquer eux-mêmes dans la région orientale du Congo, dont la richesse faunistique, en particulier en espèces endémiques et protégées, est sans égale dans la colonie. Ce projet anversois s'appuie sur l'association « Les Amis de la Faune et de la Flore Africaines » qui, fondée en juin 1951 par Jean Pécher, membre du comité de surveillance de la SRZA, se donne notamment pour objectif la fondation d'un zoo à Stanleyville<sup>(83)</sup>. La station est mise sur pied en 1952 et un contrat passé entre la SRZA et le ministère des Colonies sous l'impulsion du directeur Walter Van den Bergh consacre les aspirations du zoo d'Anvers puisqu'il établit que le « Dépôt de Spécimens Zoologiques » de Stanleyville sera géré par la SRZA qui y affectera un agent à ses frais tandis que le contrôle de sa gestion sera effectué par le gouverneur de la Province orientale<sup>(84)</sup>. Les envois à partir de la station de Stanleyville, dirigés essentiellement vers le zoo d'Anvers, parfois vers quelques zoos européens, commencent en juillet

(79) AA, AGRI 452, 54 Ch., Staner au Gouverneur général, 1<sup>er</sup> mars 1949 et Gouverneur général au Ministre des Colonies, 1<sup>er</sup> avril 1949 ; AA, AGRI 452, 59 Ch., Gouverneur général au Ministre des Colonies, 11 mai 1949.

(80) SAA, 1#5, Procès-verbal de la Séance du Conseil d'administration du 7 juin 1920.

(81) AA, AGRI 452, 54 Ch., Vice-gouverneur général au Ministre des Colonies, 3/12/1946 ; « Organisation administrative "Chasse et Pêche" dans la Colonie », *op. cit.*, p. 2-4 : 2.

(82) É. BARATAY & É. HARDOUIN-FUGIER, *Zoos*, *op. cit.*, p. 135.

(83) SAA, 1#1981, *Notice sur le projet de création d'une station de relais pour animaux sauvages à Stanleyville*, 1951 ; 1#2832, Walter van den Bergh, *Projet à rectifier et à compléter*, 16 décembre 1950 et Les Amis de la Faune et de la Flore Africaines, *Procès-verbal de l'assemblée constituante du 24 juin 1951*.

(84) SAA, 1#2832, Van den Bergh à Henrard, 18 juin 1952, Van den Bergh à de Raeve, 9 juillet 1954. Sur les aspirations initiales de la SRZA : SAA, 1#1981, *Notice sur le projet de création*, *op. cit.*

1953<sup>(85)</sup> mais la concurrence des organes officiels de capture et de centralisation de la faune suscite assez vite l'énervement puis l'exaspération du directeur du zoo<sup>(86)</sup>. La volonté de centralisation voire de monopole du zoo d'Anvers entre donc en concurrence avec celle des autorités coloniales, désireuses de garder la main-mise sur la faune protégée<sup>(87)</sup>. Si le contrat passé avec la colonie est rompu en janvier 1955, l'expérience du Dépôt de Spécimens Zoologiques de Stanleyville, brève et moins porteuse que ne la rêvait la SRZA, est néanmoins symptomatique d'une politique de centralisation menée par les gestionnaires qui a contribué à la richesse du cheptel anversoise en faune congolaise.

Ces quelques constatations sur les modalités d'approvisionnement du zoo au Congo belge permettent de mieux mesurer l'importance de la faune congolaise dans le cheptel anversoise, en particulier s'agissant de spécimens de la faune protégée. Un éditorial de la revue des membres de la SRZA datant de 1949 confirme cette impression, en relevant : « Le Gouverneur Général du Congo concurremment aux maints coloniaux qui portent vraiment notre zoo dans leur cœur, se préoccupent activement de mettre, dans toute la mesure du possible, la faune protégée du Congo à disposition de notre institution (...) »<sup>(88)</sup>.

### *Contradictions entre l'approvisionnement et la protection*

Cette vision d'un approvisionnement tous azimuts soutenu par les autorités coloniales doit cependant être quelque peu nuancée. Quelques exemples indiquent en effet que l'alimentation du jardin zoologique a donné lieu à des oppositions officielles, révélatrices d'une incompatibilité entre le respect de la législation protectrice et la volonté de présenter dans l'institution métropolitaine un maximum d'espèces et d'animaux de la faune congolaise. En 1928 par exemple, Edmond Leplae, directeur général de l'Agriculture au ministère des Colonies<sup>(89)</sup>, ne manque pas de signaler le caractère délicat de l'appro-

(85) SAA, 1#2833, en particulier Note G. Willems, *Expédition Animaux non protégés au Zoo d'Anvers, par avion le 27 juillet 1953*.

(86) SAA, 1#2832, Van den Bergh à de Raeve, 9 juillet 1954, Van den Bergh au Gouverneur général, 24 janvier 1955, Van den Bergh à Pécher, 17 mars 1955.

(87) Le gouvernement général avait d'ailleurs précocement exprimé son hostilité à tout monopole accordé à Anvers en matière de capture et d'exportation des animaux protégés : AA, AGRI 186, 54 Ch., Vice-gouverneur général au Ministre des Colonies, 19 octobre 1949.

(88) « À nos membres », dans *Zoo*, avril 1949, p. 55-59 : 57-58. Voir également SAA, 1#2832, Willems à Van den Bergh, 21 mars 1953.

(89) Edmond Leplae (1868-1941) fut, au titre de directeur général de l'Agriculture, chargé d'élaborer le décret sur la chasse de 1910. Il publia notamment, en 1925, un ouvrage sur *Les grands animaux de chasse du Congo belge* (Bruxelles, Ministère des Colonies, 1925). Voir P. VAN SCHUYLENBERGH, « Entre délinquance et résistance au Congo belge : l'interprétation coloniale du braconnage », dans *Afrique et Histoire. Revue internationale*, 2009, p. 25-48 : 35 ; Michel VAN DEN ABEELE, « Leplae (Edmond) », dans *Biographie Coloniale Belge*, t. IV, Bruxelles, Académie royale des Sciences coloniales, 1955, col. 515-518.

visionnement du zoo en faune coloniale, qui l'écartèle entre son souhait d'« assister le Jardin Zoologique d'Anvers, une des curiosités les plus intéressantes de la Belgique » et celui de « protéger les espèces rares de la faune congolaise (...) »<sup>(90)</sup> – une contradiction qui sera espérée être résolue par la mise en place des captures effectuées par la voie officielle, évoquées plus haut.

Plusieurs agissements des gestionnaires du zoo dressent le portrait d'un approvisionnement incompatible avec le respect des mesures de protection de la faune. Ainsi, les formalités nécessaires à l'obtention de spécimens d'espèces protégées (demandes de permis scientifiques et de certificats de légitime exportation après 1937) semblent avoir parfois paru plus longues et incertaines aux gestionnaires du jardin zoologique que ne le laisse penser la lecture de l'éditorial optimiste susmentionné de 1949<sup>(91)</sup>. La direction du zoo a d'ailleurs rapidement souhaité que les personnes envoyant des animaux au zoo en soient exonérées mais a essuyé un refus sur ce point<sup>(92)</sup>. C'est notamment cette volonté de se soustraire aux formalités, couplée à la crainte de s'exposer à un refus, qui explique que l'approvisionnement au Congo belge passe à de nombreuses reprises par des entorses à la législation telles que les achats d'animaux protégés, de ce fait propriétés de la colonie, à des particuliers<sup>(93)</sup> ou la modification des mentions d'espèces protégées dans les documents d'exportation<sup>(94)</sup>. Les fournisseurs du zoo, au premier rangs desquels les fidèles, comme Van den Acker, multiplient les infractions au vu et au su du zoo qui, loin de combattre ces pratiques, se contente d'inviter les pourvoyeurs à ne pas compromettre l'institution anversoise<sup>(95)</sup>. Leurs infractions à la législation – détention clandestine d'animaux protégés<sup>(96)</sup>, dissimulation d'animaux morts des suites de la capture pour poursuivre cette dernière malgré la limite numérique des permis<sup>(97)</sup>, remplacement des noms d'espèces protégées par d'autres d'espèces non protégées sur les connaissements et déclarations de douane<sup>(98)</sup> – et le silence du directeur à leur propos trouvent leur cause dans l'impératif de l'approvisionnement du zoo, mais aussi dans l'impression du faible rôle des captures sur la situation des espèces protégées par rapport aux autres causes de la déplétion des espèces, comme la consommation de viande

(90) AA, AGRI 449, Leplae à L'hoëst, 25 février 1928.

(91) SAA, 1#2853, Van den Bergh à Van den Acker, 7 avril 1948, Van den Bergh à Ghislain, 15 février 1950.

(92) SAA, 1#1979, Van den Bergh au Gouverneur général, 2 mars 1946 et Gouverneur général à Van den Bergh, 30 mars 1946.

(93) SAA, 1#2832, Willems à Van de Bergh, 2 août 1953. Voir également l'« affaire des chimpanzés », mentionnée *infra*.

(94) « Is U verplicht over beschermde dieren te spreken ? Wat belet U in de uitvoerdocumenten andere naam op te geven ? » 1#2832, Van den Bergh à Willems, s.d. (août 1953).

(95) SAA, 1#2853, Van den Bergh à Van den Acker, 18 juin 1948.

(96) SAA, 1#1987, Mesmaekers à Van den Bergh, 20 juillet (1947) et réponse de Van den Bergh, 10 mars 1948 ; saa, 1#2849, Bouduchova à Van den Bergh, 28 novembre 1955 ; etc.

(97) SAA, 1#2853, Van den Acker à Van den Bergh, 17 mai 1948.

(98) SAA, 1#2853, Van den Acker à Van den Bergh, Boma, 22 janvier 1948, 27 octobre 1949, 6 juin 1951, 13 mars 1952.

de brousse, souvent citée, ainsi que dans le sentiment que la capture pour le zoo n'est pas nuisible à l'animal puisqu'elle lui offre l'insertion au sein du zoo, dans l'espace rassurant et civilisé de la métropole, loin d'un milieu naturel assimilé à une source de dangers. Cet état d'esprit est bien reflété par les mots d'Oustia Bouduchova : « (...) lorsque je recueille un animal il ne porte pas une étiquette disant s'il est ou n'est pas protégé. Comment puis-je le savoir et puis justement s'ils sont protégés, je les protège. Sinon ils seraient mangés des indigènes ! »<sup>(99)</sup> Les capteurs, pour autant qu'ils tentent de limiter les dégâts collatéraux aux captures, sont de ce fait assimilés à des protecteurs<sup>(100)</sup>, tandis que la moindre opposition à la délivrance de permis scientifiques est perçue comme une injustice et attribuée à des obstructions administratives<sup>(101)</sup>.

Le Service de la chasse et de la pêche, en charge de l'application du décret de 1937, s'oppose aux infractions à la législation protectrice dont il est avisé mais tend à régler les infractions à l'amiable plutôt qu'à engager des poursuites, ce qui participe plus largement de la lancinante question de l'efficacité des législations protectrices en raison de leurs modalités d'application. Un exemple illustre cet état de fait : l'« affaire des chimpanzés », du nom donné par le directeur à une tentative d'exportation de quelques chimpanzés, animaux protégés détenus illégalement par Van den Acker en 1947, qui provoque une opposition marquée de la part du Service de la chasse, averti par Van den Bergh lui-même, pourtant au fait de la législation mais sans doute certain de la bienveillance des autorités pour l'alimentation du zoo national<sup>(102)</sup>. L'affaire est finalement réglée à l'amiable. Elle rend le zoo d'Anvers frileux vis-à-vis de l'acquisition d'un chimpanzé offert par un résident au Congo belge en octobre 1947, mais la poursuite ultérieure des exportations illégales de *Pan troglodytes* vers Anvers, qui donnera d'ailleurs lieu à une « affaire des chimpanzés » bis<sup>(103)</sup>, témoigne de la faiblesse de l'influence de la législation protectrice sur les pratiques du zoo en matière d'approvisionnement, un état de fait qui contribue à augmenter l'impact de cette pratique sur la faune congolaise.

(99) SAA, 1#2849, Bouduchova à Van den Bergh, 28 novembre 1955.

(100) Les propos de Walter Van den Bergh évoquant Cordier sont éloquentes à cet égard : « Monsieur Cordier est avant tout un grand ami de la Nature et un passionné de la conservation de la faune » (SAA, 1#2150, Van den Bergh à Van Straelen, 15 septembre 1959).

(101) SAA, 1#2849, Van den Bergh à Bouduchova, 14 mars 1960 ; 1#2843, Van den Bergh à Cordier, 29 juin 1961.

(102) SAA, 1#2853, Van den Acker à Van den Bergh, 20 janvier 1947 et 15 juillet 1947, Van den Bergh à Van den Acker, 27 octobre 1947, copie Offermann à Van den Acker, 19 juillet 1947 ; 1#2152, Offermann à la srza, 15 avril 1947 et 7 mai 1947, Van den Bergh à Offermann, 30 avril 1947 ; SAA, 1#2154, Document *Voyage au Congo. Professeur Dr. L. Geurden, juillet 1947*.

(103) SAA, 1#2853, Van den Bergh à Van den Acker, 27 octobre 1947, Van den Bergh à Ghislain, 28 octobre 1947 et 15 février 1950, Ghislain à Van den Bergh, 24 juin 1948, 20 octobre 1948 et 29 octobre 1948, *Note du Gouvernement général*, 22 septembre 1948.

### *L'appropriation et son impact*

Si au cours de la période 1918-1960 le zoo d'Anvers n'est plus le grand commerçant d'animaux situé au coeur de l'Europe qu'il était avant-guerre, il réclame encore un approvisionnement conséquent, qui s'explique par l'importance et la croissance de son cheptel, qui compte 392 individus en 1919-1920 et 1059 en 1959-1960<sup>(104)</sup>, tout autant que par la satisfaction des appétits des autres zoos européens et américains, par le jeu des transferts d'animaux entre institutions. C'est ainsi que les chimpanzés sont utilisés par le zoo anversoïis tant pour son approvisionnement propre que pour répondre aux demandes de zoos européens (Paris, Bâle, Londres, Copenhague, ...) et extra-européens (Rio de Janeiro en particulier<sup>(105)</sup>). De tels transferts positionnent encore le zoo anversoïis comme un acteur des mouvements de faune sauvage.

Au cours de la période, le jardin zoologique anversoïis n'apporte pas de modifications majeures à un approvisionnement auquel les autorités coloniales ne s'opposent pas pour autant qu'il reste sous leur contrôle. En effet, si la situation de la faune est jugée alarmante<sup>(106)</sup>, des causes de déplétion autres que la capture, au premier rang desquelles la chasse commerciale au moyen d'armes à feu pour la fourniture de viande aux populations urbaines et aux forces de travail, apparaissent causer des pertes nettement plus importantes<sup>(107)</sup>.

Pourtant, la capture d'animaux vivants n'est pas dénuée d'impacts sur les populations animales concernées. Pour les caractériser de façon rigoureuse, il faudrait procéder à des études précises, et nous nous contenterons ici d'introduire le sujet et de mentionner les facteurs influençant la mortalité des animaux, de la capture à l'arrivée au zoo. La mortalité à la capture, extrêmement difficile à déterminer car rarement signalée par les capteurs, pour lesquels elle est peu valorisante<sup>(108)</sup>, est augmentée par l'abattage de congénères, accidentel ou volontaire (en particulier des adultes pour l'obtention des jeunes,

(104) « Évolution du nombre d'animaux et des espèces (1914-1991) », dans R. BAETENS, *Le chant du paradis, op. cit.*, p. 258.

(105) SAA, 1#2853, Van den Bergh à Van den Acker, 20 février 1947 ; 1#2152, Van den Bergh à Offermann, 15 mai 1947 ; 1#1984, Van den Bergh à l'ami, 6 août 1948, Van den Bergh à de Tabuena, 22 septembre 1948.

(106) Un exemple parmi de très nombreux autres: en 1951, le président de l'Union Internationale pour la Protection de la Nature (UIPN, qui deviendra l'UICN), souligne que « La faune congolaise (...) est (...) menacée de disparition » (L. DE WAERSEGGER, « Faune Congolaise et protection de la faune Africaine », dans *ZooLéo*, 2<sup>e</sup> s., n° 9, mai 1951, p. 3-10, à la p. 8).

(107) Les dégâts provoqués par la chasse commerciale pour la viande sont régulièrement dénoncés, notamment dans AA, AGRI 434, 53 Ch. bis, E. LEPLAE, *Note pour (...) le Secrétaire Général*, Bruxelles, 22 août 1921. Pour De Waersegger, « (...) c'est là que gît la vraie cause de la disparition de la faune » (L. DE WAERSEGGER, « Faune Congolaise et protection de la faune Africaine », *op. cit.*, p. 95).

(108) Ce dont témoigne notamment le titre de l'ouvrage du capteur Berthollet, Paul BERTHOLLET, *Capturez-les vivants. Quarante ans face à face avec les animaux sauvages*, Paris, Éditions de l'Ermitte, 1951.

plus faciles à transporter et plus facilement adaptables à la captivité<sup>(109)</sup>, ainsi que par l'utilisation de techniques de capture telles que les filets et les fosses<sup>(110)</sup>. Des pertes s'observent également pendant la période d'acclimatation à la captivité, effectuée le plus souvent dans les dépôts puis les zoos de Léopoldville et Stanleyville. En 1959, un grand nombre d'animaux apportés au zoo de Léopoldville n'ont, selon le conseil d'administration de cette institution, qu'une « brève existence » et meurent pendant l'acclimatation<sup>(111)</sup>. Il faut enfin tenir compte des pertes lors du transport intérieur et extérieur. Roland Baetens a décrit le transport des okapis au sein de la colonie, qui se solde jusqu'en 1949 par un trajet de centaines de kilomètres dans des caisses de transport depuis le milieu naturel, dans la forêt de l'Ituri, au nord-est du Congo belge, jusqu'au fleuve Congo, où les ongulés sont embarqués sur des vapeurs pour un trajet de trois semaines jusqu'à Léopoldville, avant d'être transportés par rail jusqu'au port de Matadi<sup>(112)</sup>. La mortalité au transport est caractérisée par une grande variabilité du fait de la multiplicité des facteurs dont elle dépend, parmi lesquels l'espèce et l'état des animaux transportés (espèces et individus plus ou moins résistants, état d'épuisement plus ou moins prononcé au moment de l'embarquement). Le transport de la faune aquatique semble en particulier sujet à difficultés – Walter Van den Bergh signale en 1947 que « par bateau les poissons arrivent rarement à destination »<sup>(113)</sup>. D'autres facteurs d'influence sont les caractéristiques de l'emballage, la durée du voyage (plus de trois semaines par bateau de Boma à Anvers en 1949<sup>(114)</sup>), les transbordements éventuels, souvent risqués, la présence de personnel soignant, plusieurs impondérables (accidents, incendies, ...) ainsi que le climat et donc la saison d'expédition. Les envois pendant les périodes automnale et hivernale sont progressivement évités car, selon Van den Bergh, ils occasionnent la perte de neuf individus sur dix<sup>(115)</sup>. Le mode de transport est déterminant et le recours de plus en plus fréquent au transfert par avion contribue à diminuer la mortalité par la réduction de la durée du trajet, même si le voyage Congo belge-Belgique reste long – 4 jours en 1936, 3 en 1938, 2 en 1950 – dans ce dernier cas depuis Irumu (Province orientale) et avec transbordement à

(109) Cordier, livrant en 1960 le récit de la capture de gorilles au Congo, révèle par exemple le massacre d'un groupe de singes d'une autre espèce « à coups de sabres et de bâtons » et la mort de plusieurs gorilles lorsque sont abattus les arbres sur lesquels ils s'étaient réfugiés. C. CORDIER, « Les gorilles et leur capture », dans *Zoo*, n° 26, 1960, 1, p. 20-31 : 30-31. D'autres exemples : Isidore MESMAEKERS, « Comment fut capturée « Rosalie » », dans *Zoo*, avril 1949, p. 43-45 : 44 ; SAA, 1#1972, *Rapport de l'AG Société de Botanique et de Zoologie congolaises*, 27 mars 1960, p. 8, ...

(110) SAA, 1#2843, Bouduchova à Van den Bergh, 10 mai 1956 ; SAA, 1#1989, Jean de Medina, *Rapport annuel 1963/64 sur la station de capture d'Epulu*, 10 janvier 1964.

(111) SAA, 1#1972, *Rapport de l'A.G. Société de Botanique et de Zoologie congolaises*, 27 mars 1960.

(112) R. BAETENS, *Le chant du paradis*, op. cit., p. 190.

(113) SAA, 1#2853, Van den Bergh à Van den Acker, 27 octobre 1947.

(114) AA, AGRI 452, 54 Ch., Staner, *Note pour (...) le Ministre*, Bruxelles, 30 mai 1949.

(115) SAA, 1#2154, Van den Bergh au Lt. Col. Forbes, 7 décembre 1949.

Stanleyville. À partir de 1947, les DC-6 de la Sabena permettent cependant le vol sans escale depuis Léopoldville<sup>(116)</sup>.

Enfin, la mortalité au zoo même constitue également un déterminant de l'impact sur les populations en milieu naturel, parce que la rotation du cheptel qu'elle implique se traduit souvent par le remplacement du spécimen mort par un autre de même espèce<sup>(117)</sup>.

Seule une étude précise par espèce animale pourrait permettre de caractériser avec précision l'impact de l'approvisionnement. De manière générale, on l'a vu, les espèces protégées ne sont pas épargnées par les captures, corollaires de l'intérêt qu'on leur porte – c'est par exemple le cas du Chimpanzé (*Pan troglodytes*), espèce dont la fourniture de spécimens à des zoos étrangers a déjà été évoquée et dont la valeur en tant que monnaie d'échange incite notamment le directeur du zoo anversois à autoriser en 1947 Van den Acker à « hardiment acheter » tous les individus qui lui seraient proposés « pourvu qu'ils soient en bonne santé », aux risques et périls de la SRZA<sup>(118)</sup>.

L'impact des progrès de l'élevage en captivité sur l'approvisionnement en milieu naturel semble réduit voir nul. Ceux-ci sont pourtant tangibles : alors qu'en 1948 on enregistre en moyenne une naissance pour dix individus (mammifères) aptes à la reproduction, ce rapport passe en 1959 à une naissance pour six individus, amélioration que la biologiste du zoo attribue essentiellement à une alimentation plus appropriée<sup>(119)</sup>. Mais ces avancées sont contrebalancées par le fait que toutes les espèces ne sont pas égales devant la reproduction, qui ne peut être atteinte pour les animaux dont le seul maintien en captivité apparaît incertain, ainsi que par la croissance simultanée du cheptel reflétant une politique qui vise, pour de nombreuses années encore, à « enrichir » et « compléter les collections »<sup>(120)</sup> : le nombre de mammifères passe de 286 pour l'exercice 1947-1948 à 825 pour l'exercice 1959-1960<sup>(121)</sup>.

L'impact de l'approvisionnement, aussi bien au niveau des populations animales sauvages que des individus concernés par la capture et l'exportation en Europe, tant au Congo qu'ailleurs, suscite progressivement des oppositions, contribuant, conjointement avec un ensemble de facteurs, réunis à partir des années 1960, à la diminution des captures en milieu naturel. Les pages suivantes retracent cette évolution.

(116) SAA, 1#2848, Van den Bergh à Braun de Termeren, 27 mars 1950 ; G. VANTHEMSCHÉ, *La Sabena*, op. cit., 2002, p. 79, 136.

(117) Voir notamment SAA, 1#2813, VAN DEN BERGH À BISSCHOP, 16 MAI 1956.

(118) SAA, 1#2853, Van den Bergh à Van den Acker, 28 janvier 1947, 20 février 1947 (citation), 17 novembre 1947.

(119) A. GIJZEN, « Naissances en captivité », dans *Zoo*, n° 28, 1962, 1, p. 15-18.

(120) W. VAN DEN BERGH, « À nos membres », dans *Zoo*, n° 30, 1965, 4, p. 137-141, à la p. 137.

(121) « Évolution du nombre d'animaux et des espèces (1914-1991) », dans R. BAETENS, *Le chant du paradis*, op. cit., p. 258.

## La diminution des captures : vers 1960-vers 1980

### *Le zoo sous influences*

La vague de décolonisations, et les troubles qui s'ensuivent, portent un coup d'arrêt aux exportations d'animaux depuis les anciennes colonies, situation soulignée dès 1961 parce qu'elle rend « extrêmement difficile » l'acquisition d'animaux « dans d'autres continents »<sup>(122)</sup>. Dans l'ex-Congo belge, bien que les années suivant la décolonisation soient marquées, non par une rupture nette des relations politiques et économiques, mais bien, dans un premier temps, par la poursuite du « modelage » de l'ancienne colonie<sup>(123)</sup>, l'obtention d'okapis devient délicate dès 1961. L'année suivante, le zoo d'Élisabethville envoie quelques reptiles au zoo d'Anvers, mais les zoos congolais eux-mêmes semblent avoir des difficultés à s'approvisionner en faune locale, au point de demander l'envoi d'animaux du continent africain au zoo d'Anvers<sup>(124)</sup>. D'un autre côté, le transfert d'animaux, y compris protégés, depuis l'ancienne colonie profite du flou généré par la situation politique. Le canal d'approvisionnement essentiel semble désormais les zoos locaux, s'inscrivant dans la lignée du rôle de dépôt souvent tenu auparavant. Dès 1961, Walter Van den Bergh assure à un particulier souhaitant envoyer au zoo des espèces protégées qu'il « n'est plus question de demander des autorisations » et l'incite à confier les animaux au zoo de Léopoldville qui, « en dette » auprès de la SRZA, sera sollicité pour les réexpédier à Anvers<sup>(125)</sup>. En 1963, le zoo d'Élisabethville livre à Anvers un spécimen du rare et protégé *Balaeniceps rex* (Bec-en-sabot) ; il fournira bien d'autres animaux au zoo et servira d'intermédiaire pour l'achat d'animaux protégés à des particuliers résidant sur place<sup>(126)</sup>. Plus tard, les dons en provenance de la République du Congo puis du Zaïre, tels que celui d'un couple d'okapis à Anvers en 1973<sup>(127)</sup>, seront plus rares qu'à l'époque coloniale et les importations de faune africaine semblent constituées pour une part importante d'échanges et d'achats<sup>(128)</sup>. Cette modification de l'approvisionnement en faune africaine, et particulièrement en faune congolaise, a sans doute été suffisamment marquée pour encourager le développement d'autres pratiques allant dans le sens d'une auto-suffisance accrue. D'autres facteurs semblent avoir influencé l'évolution de l'approvisionnement, comme l'amenuisement de la faune. Son influence indirecte a déjà été évoquée, car la législation protectrice mise en place dans l'État Indépendant du Congo puis

(122) Jos MORTELMANS, « Quelques considérations sur la pathologie des animaux sauvages », dans *Zoo*, n° 27, 1961, 1, p. 21-24, à la p. 20.

(123) G. VANTHEMSCHE, *La Belgique et le Congo, op. cit.*, p. 221 et suiv.

(124) SAA, 1#1971, Frenay à Van den Bergh, 5 mars 1962 ; 1#2843, Van den Bergh à Cordier, 29 juin 1961.

(125) SAA, 1#2847, Stassin à Van den Bergh, 21 juillet 1961 et Van den Bergh à Stassin, 28 juillet 1961.

(126) Voir par exemple SAA, 1#1971, Lewuillon à Van den Bergh, 29 juillet 1971.

(127) SAA, 1#2848, Van den Bergh à Robyns de Schneidauer, 2 avril 1973.

(128) Voir par exemple la correspondance du zoo avec l'Oisellerie de l'Équateur, dans SAA, 1#2848.

au Congo belge, dans le dessein de l'enrayer, si elle ne semble pas avoir eu d'effet majeur en termes de modification des pratiques d'approvisionnement, a néanmoins dû engendrer une réflexion, notamment à l'occasion d'oppositions aux infractions – réflexion légère cependant, à l'image de ce qui s'est passé en 1947 lors de l'« affaire des chimpanzés ». Son influence directe – la difficulté croissante à capturer des animaux du fait de leur rareté – devrait être déterminée avec précision par le biais d'études spécifiques, mais elle semble réelle, comme l'évoque notamment le témoignage de J. Seago, spécialiste de la capture d'animaux œuvrant au Kenya, lorsqu'il affirme en 1974 que cette dernière est devenue difficile du fait de la rareté des bêtes, ou celui du Conseil International de la Chasse, qui déplore en 1979 que les possibilités de chasse en Afrique soient désormais réduites à « peau de chagrin »<sup>(129)</sup>.

En outre, la raréfaction de la faune explique pour partie la vague de critiques touchant l'approvisionnement du zoo dans les années 1960 et 1970, manifeste d'un glissement des reproches ponctuels vers une remise en cause plus générale d'un système. En effet, si des critiques envers les abus résultant de la capture ou du transport de la faune ont été exprimées dès les années 1930 au moins<sup>(130)</sup>, elles dépassent à présent la dénonciation ponctuelle de faits de capture jugés excessifs pour remettre en cause la marchandisation de la faune sauvage. Ainsi, alors que les associations de protection de l'animal entretiennent de bonnes relations avec l'institution anversoise<sup>(131)</sup>, la vente d'animaux sauvages du zoo d'Anvers (lion et panthère) en 1960 à un particulier les maintenant dans des conditions jugées déplorables suscite l'opposition de la Société contre la Cruauté envers les Animaux, qui replace ce fait dans le contexte plus large du commerce de faune sauvage : « Voilà qui jette une étrange lumière sur des entreprises telles que le Jardin Zoologique, et confirme, en tous cas, ce que nous avons déjà dit au sujet de ce genre d'exploitation et autres ménageries, à savoir qu'il s'agit d'un immense commerce dont les animaux sont les éternelles victimes et non pas, ainsi qu'on ne cesse de nous le faire croire, une institution uniquement à but scientifique et éducatif »<sup>(132)</sup>. Dans les années 1970, la presse relaie des critiques plus générales sur la marchandisation de la faune sauvage en même temps qu'elle y contribue – le quotidien *Le Soir* publie par exemple en octobre 1976 une série d'articles dénonçant la « cruauté », les « atrocités » du trafic d'animaux sauvages, évoquant la mort de 1000 écureuils de Corée sur 1100 en provenance de Séoul et de 70 macaques

(129) SAA, 1#2017, Seago à Van den Bergh, 18 juin 1973 ; 1#2155, *Rapport du Rapporteur général de la Commission du grand gibier tropical, Assemblée générale du Conseil International de la Chasse et de la Conservation du Gibier*, Athènes, mai 1979.

(130) Par exemple, *La Libre Belgique* publie le 18 août 1939 un entrefilet condamnant les captures d'okapis effectuées malgré la protection dont l'espèce jouit.

(131) Voir dans SAA, 1#2137 les exemples de demandes de soutien d'associations protectrices au zoo et le soutien du zoo en retour ainsi que la correspondance relative à une visite au zoo d'Anvers organisée pour les gagnants d'un concours de la Ligue protectrice des Animaux du Nord de la France (en particulier Canonne à Van den Bergh, 25 septembre 1959) et celle concernant la nomination de Van den Bergh comme conseiller technique de la World Federation for the Protection of Animals (Schwarz à Van den Bergh, 13 février 1961).

(132) *Nos Meilleures Amis. Organe mensuel de la Société contre la cruauté envers les animaux*, 54, 1961, n° 5, p. 7.

de Java sur 100 importés de Kuala Lumpur. L'auteur des articles établit que, chaque semaine, 8000 animaux sauvages arrivent à l'aéroport de Zaventem et cite les statistiques de la Sabena et de l'association Veeweyde, selon lesquelles respectivement 4 et 15 % des animaux meurent lors du trajet en avion<sup>(133)</sup>. Les principaux marchands belges de faune exotique décident, en novembre 1976, de se constituer en fédération pour protéger leurs « droits » et répondre à cette « campagne ». Sans doute conscients de l'importance du zoo dans ce commerce, ils proposent à l'institution anversoise d'en devenir membre<sup>(134)</sup>.

Les critiques de la marchandisation de la faune, de ses travers et du rôle des zoos dans ce commerce ne sont pas propres à la Belgique en cette période de prise de conscience écologique – en 1964, Jean Dorst, professeur au Muséum national d'Histoire Naturelle à Paris critique, dans son ouvrage *Avant que nature meure*, les zoos « à buts purement mercantiles », prêts « à encourager tous les trafics, y compris le braconnage, pour se procurer des animaux rares et en tirer de substantiels revenus, quitte à entretenir leurs pensionnaires dans les pires conditions après avoir gravement menacé leur survie à l'état sauvage ». Il y soutient que « l'ensemble de la faune » est « victime de la multiplication inconsidérée des parcs zoologiques »<sup>(135)</sup>. Ces critiques s'inscrivent dans une remise en cause générale des zoos, à l'échelle européenne, allant jusqu'à contester l'existence même de lieux dans lesquels sont enfermés des animaux sauvages ou appelant à leur refonte totale. Déjà étudiées, elles ont été replacées dans le contexte plus large des mouvements d'émancipation des années 1960-1970, au premier rang desquels la décolonisation, de la critique du pillage des ressources naturelles au profit de l'Occident capitaliste, ainsi que de la mise en question des formes d'enfermement (hôpitaux psychiatriques, prisons, ...)<sup>(136)</sup>. Elles n'émanent pas seulement de visiteurs et de protecteurs, mais aussi du monde scientifique, on l'a vu, voire d'acteurs du monde des zoos – en décembre 1968, le directeur du département des mammifères du zoo de Londres, Desmond Morris, publie dans l'hebdomadaire à grand tirage *Paris Match* un article intitulé « Nos zoos sont encore des taudis » dans lequel il plaide pour un renouvellement radical de ces institutions, soulignant notamment qu'« [i]l y a quelque chose de biologiquement immoral dans le fait de garder des animaux enfermés dans une enceinte où ils ne peuvent donner

(133) Jean-Claude VANTROYEN, « Sur 1100 écureuils arrivés mardi à Zaventem, 1000 étaient morts » (citations), « Les deux tiers des singes arrivés jeudi à Zaventem étaient morts », « Le commerce des animaux sauvages : l'avis d'un marchand d'oiseaux », dans *Le Soir*, 21 octobre 1976, p. 7, 30 octobre 1976, p. 6, 23 novembre 1976, p. 6. Voir aussi, à propos de la capture des poissons et plus largement des « massacres d'animaux sauvages », C.S., « Petits poissons, grande exposition : tout sur l'aquariophilie, à Bruxelles, du 20 au 28 », dans *Le Soir*, 9 novembre 1976, p. 7.

(134) SAA, 1#2728, Gilbos (Secrétaire vebedi-febema) au zoo d'Anvers, 16 novembre 1976.

(135) Jean DORST, *Avant que nature meure. Pour une écologie politique*, Paris, Delachaux et Niestlé, 1978, p. 518 (édition originale, 1965).

(136) É. BARATAY & É. HARDOUIN-FUGIER, *Zoos, op. cit.*, p. 235-237 ; É. BARATAY, « Un instrument symbolique de la domestication », *op. cit.*, p. 697.

libre cours à leur comportement, ni s'abandonner à des instincts, à des moeurs qui sont le résultat d'une évolution continue pendant des millénaires »<sup>(137)</sup>.

Ces remises en cause de la marchandisation de la faune et des jardins zoologiques sont relayées par le public potentiel du zoo anversoïse et atteignent des proportions assez importantes pour faire écrire au directeur en 1976 : « Het is nu mode geworden de dierentuinen aan te vallen »<sup>(138)</sup>. Elles placent le zoo dans la ligne de mire, l'obligeant à surveiller ses pratiques : en 1978, le directeur décline la proposition d'un marchand d'animaux basé en Indonésie de devenir son agent pour fournir les zoos européens et américains, au nom du refus du commerce d'animaux sauvages et de l'attention que subissent les pratiques du zoo d'Anvers dans l'opinion publique<sup>(139)</sup>.

En outre, les préoccupations relatives à la déplétion de la faune du fait de sa marchandisation sont traduites légalement sur le plan international par la CITES (Convention on International Trade in Endangered Species of Fauna and Flora) qui, entrée en vigueur en 1975, conditionne le commerce des espèces à l'octroi de permis d'exportation et d'importation (ces derniers exigés seulement pour les espèces les plus menacées, celles de l'Annexe I) dont la délivrance, soumise à conditions, dépend de l'avis des organes administratifs établis par les pays concernés par le transfert<sup>(140)</sup>. L'impact de cette législation sur l'approvisionnement du zoo d'Anvers devrait faire l'objet d'une étude spécifique. Il ne doit pas être surestimé, du fait notamment de sa ratification tardive par la Belgique (1984), mais il est bien réel comme l'indiquent par exemple les commentaires sur la difficulté à remplacer en 1987 la femelle varan de Komodo du zoo, l'espèce figurant à l'Annexe I de la CITES<sup>(141)</sup>.

Parmi tous les facteurs susceptibles d'incidence sur les pratiques d'approvisionnement, il faut encore en mentionner un, interne au zoo, à l'influence incertaine : la prise de conscience écologique dans le chef des gestionnaires de la SRZA, qui s'exprime précocement par de très nombreuses initiatives en faveur de la protection de la nature – il s'agit notamment du soutien au renforcement de la législation protectrice de l'avifaune à l'occasion de sa révision en 1946, de l'organisation de nombreuses expositions visant à sensibiliser à la protection de la nature à partir de 1949, de l'accueil d'associations de protection de la nature dans les locaux de la Société depuis les années 1950, de la création de la réserve De Zegge, domaine de 35 hectares, sur les marais du « Seggen » en 1952, du soutien à l'abolition de la tenderie en 1965 et

(137) Desmond MORRIS, « Nos zoos sont encore des taudis », dans *Paris Match*, 14 décembre 1968, p. 66 et suiv.

(138) SAA, I#2728, De Wit à Van den Bergh, 9 mai 1976 et Van den Bergh à De Wit, 17 mai 1976 (citation).

(139) « Actually the situation in Belgium is such that all eyes are focused on the activities of the Zoo so that we can not take any risk », SAA, I#2017, Van den Bergh à Maengkom (Rudolf Fauna Flora & Ass., Zoos & Dealers Suppliers, Jakarta), 29 mai 1978. Voir aussi : Tereisa à Van den Bergh, 27 avril 1978.

(140) « Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction », dans Laurence BOISSON DE CHAZOURNES, Richard DESGAGNÉ, Makané Moïse MBENGUE & Cesare ROMANO, *Protection internationale de l'environnement*, Paris, A. Pedone, 2005, p. 105-113.

(141) « Calendrier-Zoo », dans *Zoo*, 52, 1987, 4, p. 12-16, à la p. 12.

1972, de l'implantation, au zoo, en 1973, d'un centre pour oiseaux blessés ou mazoutés...<sup>(142)</sup> Walter Van den Bergh, directeur du zoo de 1946 à 1978, co-fonde notamment en 1951 l'association Réserves Ornithologiques de Belgique, fonde en 1952 l'Entente nationale pour la Protection de la Nature et co-fonde la même année la Belgisch-Nederlandse Vereniging ter Studie van Zoogdieren en Zoogdierenbescherming<sup>(143)</sup>. Administrateur-trésorier du WWF, il assiste régulièrement aux réunions de la section belge de l'organisation<sup>(144)</sup>. L'impact de cette conscience aigüe des problèmes environnementaux sur l'approvisionnement du zoo est difficile à déterminer parce que ces initiatives n'ont que peu de rapport avec le zoo même et ses propriétés intrinsèques et *a fortiori* avec son approvisionnement. Le primat de l'alimentation du zoo rend d'ailleurs les intentions de la direction en matière de protection ambiguës comme l'indique l'approvisionnement en gorilles de l'Est (*Gorilla beringei*) au début des années 1960. En 1962, le zoo recourt aux services de Cordier pour obtenir plusieurs spécimens, en passant outre les recommandations du président de l'UICN (Union internationale pour la Conservation de la Nature), qui exhortait les directeurs de zoos à ne pas acheter de gorilles capturés par le capteur suisse, afin de ne pas soutenir un commerce déclaré illégal par le ministre de l'Agriculture congolais qui, ayant commandité une enquête sur la campagne de Cordier, estimait qu'elle avait occasionné la mort d'une vingtaine d'individus<sup>(145)</sup>.

### *Vers l'auto-suffisance*

L'émergence de préoccupations relatives à l'approvisionnement faunistique se reflètent dans les objets d'étude des zoos européens. En juin 1964 est organisé à Londres un symposium international sur les zoos et la conservation de la nature, auquel participent notamment des membres de l'Union internationale des Directeurs de Jardins Zoologiques et des délégués de l'UICN, et dont les travaux, divisés en plusieurs thèmes, sont symptomatiques de la volonté de réguler le commerce de la faune sauvage pour en limiter les travers, tout en se

(142) SAA, 1#2137, Van den Bergh au Ministre de l'Agriculture, 21 octobre 1946 et Van den Bergh au Président du Conseil provincial du Luxembourg, 26 octobre 1965 ; 1#2727, Ministre de l'Agriculture à la SRZA, 28 septembre 1972 ; « Nos expositions », dans *Zoo*, sept. 1949, p. 9-13, aux p. 9-10 ; W. VAN DEN BERGH, « Notre Société a acquis les terrains du « Seggen » », dans *Zoo*, janvier 1953, p. 77-78 ; « À nos membres », dans *Zoo*, mai 1953, p. 5-9, à la p. 8, mai 1954, p. 3-8, à la p. 5, mai 1955, p. 1-3, à la p. 3 ; W. VAN DEN BERGH, « SOS Centre d'accueil pour oiseaux souillés par le mazout », dans *Zoo*, n° 39, 1973, 1, p. 13-16.

(143) « Une nouvelle association d'étude et de protection des mammifères », dans *Zoo*, octobre 1952, p. 72 ; A. GIJZEN, « Une distinction bien méritée », dans *Zoo*, n° 34, 1968, 1 et 2 ; R. BAETENS, *Le chant du paradis*, op. cit., p. 136.

(144) SRZA, *Rapport de l'exercice 1971-1972*, 1972, p. 11 ; *Rapport de l'exercice 1972-1973*, 1973, p. 11.

(145) SAA, 1#2843, Ministre de l'Agriculture congolais à Van den Bergh, 7 mai 1962, Baer à Mottershead, 11 mai 1962, Télégramme Van den Bergh à Cordier, 12 juillet 1962 et Van den Bergh à Cordier, 21 juillet 1962.

dirigeant vers l'auto-suffisance et en contribuant à la protection de la nature : une partie du symposium est consacrée au commerce et au transport des animaux sauvages et aboutit à un plaidoyer pour un contrôle gouvernemental effectif du transport des animaux rares, une autre porte sur la reproduction en captivité d'espèces animales menacées<sup>(146)</sup>.

Un lent glissement vers l'auto-suffisance s'effectue, permis par le développement de pratiques de gestion, pour une part existant avant les années 1960, mais qui mobilisent maintenant de façon croissante l'attention des collaborateurs scientifiques du zoo. Il s'agit notamment des efforts visant à améliorer le maintien en captivité, prenant essentiellement la forme d'études pathologiques, ainsi que de la rationalisation de l'élevage. L'exemple de l'Okapi (*Okapia johnstoni*) est particulièrement significatif, du fait de l'attention particulière dont l'espèce est l'objet. À partir de 1953, des articles sont publiés dans le *Bulletin de la Société Royale de Zoologie d'Anvers* sur les pathologies influençant l'acclimatation de l'animal ainsi que sur l'état des connaissances sur l'espèce, en particulier en captivité ; en 1958, la biologiste du zoo publie dans le même bulletin une étude sur la reproduction en captivité de l'espèce, comportant notamment un relevé de 135 okapis en captivité, augmenté en 1962 et servant de base à l'établissement ultérieur d'un registre généalogique ou *studbook*, progressivement institué à partir de cette date<sup>(147)</sup>. D'autres *studbooks* sont constitués ultérieurement, comme celui du Bonobo (*Pan paniscus*), publié pour la première fois en 1975<sup>(148)</sup>. La politique d'acquisition œuvre également à l'amélioration des résultats de reproduction – dans les années 1970, l'acquisition d'espèces rares en un unique individu est refusée au nom de l'élevage<sup>(149)</sup>, ce qui s'explique sans doute également par une adaptation aux exigences des visiteurs, préférant depuis la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle l'observation des animaux en groupes<sup>(150)</sup>.

L'élevage en captivité est aussi encouragé par l'amélioration et l'extension des installations. L'achat en 1956 du domaine Planckendael, situé près de Malines, apporte une augmentation décentralisée de la superficie utilisable, que n'autorise pas le contexte urbain dans lequel s'insère le zoo anversoïse, et dont l'influence sur les résultats d'élevage est espérée par les gestion-

(146) « Jardins zoologiques et conservation de la nature. Impressions sur un Symposium », dans *Zoo*, n° 30, 1965, 3, p. 116-120, aux p. 116-119.

(147) Liste des publications du zoo d'Anvers sur l'Okapi, dans A. GIJZEN & S. SMET, « Seventy years Okapi, *Okapia johnstoni* (Sclater, 1901) », dans *Acta Zoologica et Pathologica Antverpiensia*, n° 59, 1974, p. 1-11, aux, p. 14-16 ; sur le *studbook* : p. 17. La publication d'un *studbook* de l'okapi était envisagée par Anvers dès 1949 (AA, AGRI 452, 59 Ch., Jean Georges BAER, Heini HEDIGER *et al.*, *Communications préalables de la conférence de l'Okapi du 1<sup>er</sup> octobre 1949 au Jardin zoologique de Bâle*, Bâle, 1 octobre 1949).

(148) SAA, I#1991, Geeraerts à Coborn, 14 novembre 1978.

(149) SAA, I#2845, Van den Bergh à Cordier, 5 septembre 1972, à propos du *Pauxi unicornis* (Hocco unicolore) : « Importer un mâle pour posséder une rareté zoologique n'a pas de sens. Ce qui importe, surtout avec des espèces menacées c'est l'élevage ». Le zoo d'Anvers acceptera finalement l'animal, mais en insistant pour que Cordier fournisse également une femelle ; voir, dans le même dossier, Van den Bergh à Cordier, 19 mai 1973.

(150) É. BARATAY & É. HARDOUIN-FUGIER, *Zoos*, *op. cit.*, p. 223.

naires<sup>(151)</sup>. Plus récemment entrent en jeu les progrès de la zootechnie tels que l'insémination artificielle, dont une application a lieu en 1991 au zoo d'Anvers sur un couple de grues caronculées<sup>(152)</sup>.

Surtout, la pérennisation du cheptel couplée à une progressive restriction des apports extérieurs est rendue possible par une collaboration accrue entre institutions qui permet, outre l'obtention de cheptels équilibrés par échange des surplus d'élevage, l'amélioration de l'élevage par échanges et appariement adéquat des spécimens. Si la collaboration entre jardins zoologiques, y compris pour améliorer l'élevage, n'est pas neuve – le prêt de reproduction (*breeding-loan*) est mentionné en 1948<sup>(153)</sup> – elle atteint cependant des dimensions nouvelles, dépassant le cas par cas pour être érigée en système. L'Okapi, une des premières espèces à bénéficier d'un *studbook*, jouit ici encore d'une attention particulière. En 1977, la SRZA organise un symposium international sur l'espèce, visant à atteindre une collaboration internationale accrue pour établir un programme d'élevage. Cette initiative aboutit à la progressive formation d'un trust ayant pour but, par l'échange de spécimens, de limiter voire d'éviter la consanguinité, de façon à permettre le maintien de la population captive malgré la réduction des apports du milieu naturel. Titulaire du *studbook* de l'espèce, l'institution anversoise s'implique particulièrement dans la mise en place de ce programme. Au début des années 1980, elle sollicite des zoos européens et américains pour les enjoindre à adhérer au programme (dont font partie Londres, Rotterdam, Bristol, Paris et Anvers) et augmenter de la sorte le nombre d'okapis concernés. En 1983, un groupe ou *pool* d'okapis existe en Europe, un autre en Amérique du Nord, tous deux gérés depuis l'institution anversoise, qui coordonne le programme, établissant sur base du *studbook* des schémas d'échange optimaux<sup>(154)</sup>. Ce type de coopération institutionnalisée se révèle être de plus en plus nécessaire, à mesure que l'élevage devient lui-même essentiel pour l'approvisionnement<sup>(155)</sup>.

Quand faut-il situer cette transition vers l'auto-suffisance ? L'approvisionnement en milieu naturel se poursuit durant les années 1970. Le zoo trouve une source indirecte d'approvisionnement en espèces exotiques par le biais des échanges avec des zoos africains et asiatiques, qui eux-mêmes achètent ou font capturer sur place, participant ainsi à la déplétion de la faune locale<sup>(156)</sup>. En 1972, Moira A.G. Warland, Executive Officer du Survival Service de

(151) W. VAN DEN BERGH, « Le Fonds spécial a acquis le domaine *Planckendael* », dans *Zoo*, n° 22, 1957, 4, p. 109-111, à la p. 110.

(152) « Zoo News », dans *Zoo*, n° 57, 1991, 1, p. 3-4, à la p. 4.

(153) SAA, 1#1891, Fooks à Van den Bergh, 22 septembre 1948.

(154) W. VAN DEN BERGH, « À nos membres », dans *Zoo*, n° 43, 1977, 1 et 2, p. 1-10, à la p. 9 ; SAA, 1#1991, Geeraerts à Werle, 15 juin 1979, Geeraerts à Faust, 28 mai 1980, Geeraerts à Celma, 21 mars 1980 et 6 avril 1982, Geeraerts à Ruëdi, 10 mars 1981, Geeraerts à Rabb, s.d. (mars 1981), Daman à Boivin, 6 juillet 1983.

(155) B. VAN PUIJENBROECK, « Événements dans la section des mammifères », dans *Zoo*, n° 46, 1981, 3, p. 69-74, à la p. 69.

(156) Voir par exemple SAA, 1#1971, Lewuillon (Directeur du parc zoologique de Lubumbashi) à Van den Bergh, 14 novembre 1971 ; 1#1970, Lewuillon à Van den Bergh, 28 octobre 1976 ; 1#2017, Harrison (Singapore Zoological Gardens) à Van den Bergh, 11 avril 1977.

l'UICN assure que les zoos « sont encore toujours plus consommateurs que producteurs d'animaux sauvages » et, à propos des espèces menacées, réclame que soit réalisée avant toute capture une estimation de l'incidence de celle-ci sur la population sauvage totale<sup>(157)</sup>. La ratification de la CITES par la Belgique en 1984 semble cependant constituer une étape marquante. En 1988, un article de la revue des membres de la SRZA souligne que les exemplaires capturés ne forment plus qu'une « toute petite minorité » tandis que le rapport annuel de la Société pour l'année 2003 assure qu'en règle générale aucune capture dans la nature n'est plus nécessaire à moins qu'elle ne soit justifiée à des fins de protection de la nature<sup>(158)</sup> – l'injection d'animaux issus du milieu naturel dans les programmes d'élevage est en effet parfois estimée nécessaire pour éviter une perte marquée de variation génétique<sup>(159)</sup>.

Au-delà de cette diminution drastique des captures, comme bien d'autres zoos d'Europe occidentale, le jardin zoologique d'Anvers s'est progressivement investi dans une politique de protection des espèces animales, propre mais menée en collaboration avec d'autres zoos et associations. L'approvisionnement sans recours au milieu naturel est cependant plus tardif que les intentions d'œuvrer à la protection et ce hiatus influencera les modalités de la protection pendant plusieurs décennies. Afin de mieux comprendre l'évolution des politiques de protection, la partie suivante retrace le développement et la forme des aspirations protectrices au sein de l'institution anversoise depuis les années 1940.

### **Le zoo et la protection de la faune sauvage, vers 1948-vers 2000**

« ... *pour avancer...il faut du matériel...* »<sup>(160)</sup> : *capturer pour protéger*

Le rôle du jardin zoologique en matière de protection de la faune est évoqué par les gestionnaires de l'institution anversoise dès la fin des années 1940 dans les sources consultées – en 1948 par exemple, Walter Van den Bergh livre un plaidoyer à ce sujet dans la revue des membres : « [s]ans doute a-t-on pris des mesures pour préserver certaines espèces, menacées d'extinction, en créant des réserves naturelles, mais malgré ces précautions, plusieurs espèces animales ont déjà disparu du globe. Un zoo bien organisé et géré avec compétence est appelé à jouer un rôle de premier plan dans la lutte entreprise pour la protection

(157) Moira A.G. WARLAND, « L'élevage en captivité d'espèces animales menacées, un moyen auxiliaire pour leur préservation » (discours d'ouverture du symposium du même nom tenu à Jersey du 1 au 3 mai 1972), dans *Zoo*, n° 50, 1984, 1, p. 6-12, à la p. 9.

(158) Harry SCHRAM, « L'autre côté du zoo, dix ans de visites guidées des coulisses », dans *Zoo*, n° 54, 1988, 2, p. 14-16, à la p. 15 ; « Jaarverslag 2003 », dans *Zoo*, n° 70, 2004, 1, p. 11-18, à la p. 12.

(159) Il est ainsi établi en 1991 qu'« [a]fin de maintenir 90% de la diversité génétique initiale pendant deux siècles (...) il faudra ajouter une vingtaine d'okapis sauvages au programme d'élevage pendant la prochaine décennie afin d'élargir la base génétique de la population » (Helga DE BOIS & Bruno VAN PUIJENBROECK, « Le *stud-book* de l'okapi : de l'inventaire au plan mondial », dans *Zoo*, n° 56, 1991, 4, p. 62-65, à la p. 64).

(160) SAA, I#2849, Van den Bergh à Bouduchova, 14 mars 1960.

de la faune terrestre. Il s'agit de sauver ce qui peut l'être encore, afin de léguer les spécimens de la faune actuelle aux générations futures »<sup>(161)</sup>.

Pendant plus d'une décennie, cette velléité de protection prend essentiellement la forme de captures, couplées à une progressive volonté, évoquée *supra* d'en limiter les travers. En 1954, le directeur du zoo propose par exemple comme « programme » pour « aider à perpétuer les espèces actuellement menacées d'extinction au Congo Belge », un *modus operandi* suivant lequel le Service de la chasse poursuit ses captures de faune protégée tandis que la SRZA se charge de l'acclimatation des animaux via le dépôt de Stanleyville avant leur exportation par avion vers les jardins zoologiques européens<sup>(162)</sup>. La protection des espèces sauvages est régulièrement invoquée comme justification pour assurer l'approvisionnement du zoo en espèces rares et de ce fait particulièrement convoitées : en 1959 par exemple, le directeur du zoo demande au gouverneur général du Congo belge un permis au nom de Cordier pour capturer huit couples d'antilopes bongo, six couples de paons du Congo ainsi que dix gorilles de montagne, au motif d'« assurer la continuation de ces espèces rares »<sup>(163)</sup>. Ces demandes sont motivées par la volonté de procéder à l'élevage des espèces menacées en captivité. Cette idée, évoquée dès les années 1940 par les gestionnaires, qui s'efforcent de mettre en place des couples reproducteurs voire des groupes d'élevage plus larges<sup>(164)</sup>, reste cependant longtemps extrêmement difficile à mettre en œuvre, impliquant de ce fait la poursuite des ponctions<sup>(165)</sup>. En dépit de ces difficultés, le directeur de l'institution insiste dès 1959 sur la place essentielle accordée à la protection, en assurant que l'« objectif premier » de la SRZA est « la préservation des espèces rares »<sup>(166)</sup>, annonçant de la sorte l'édification de ce terme familier du langage du zoo en véritable fonction.

### *L'édification d'une fonction : auto-suffisance et protection*

La prise en charge de la protection en tant que fonction dépend du glissement vers l'auto-suffisance tout en contribuant elle-même à l'enrichir, car les outils de rationalisation de l'élevage sont prioritairement utilisés et perfectionnés pour les espèces menacées et difficiles à obtenir, qui jouissent

(161) W. VAN DEN BERGH, « Perspectives d'avenir de la Société Royale de Zoologie d'Anvers », dans *Zoo*, juin 1948, p. 3-11, à la p. 7.

(162) SAA, 1#2832, Van den Bergh à De Raeve, 9 juillet 1954.

(163) SAA, 1#1979, Van den Bergh au Gouverneur général, 28 septembre 1959. Pour d'autres exemples voir W. VAN DEN BERGH, « Précieuses reliques vivantes d'une espèce révolue... Nos rhinocéros blancs », dans *Zoo*, mai 1952, p. 6-26, aux p. 6-8, 10 ; SAA, 1#1979, Van den Bergh à Gomez et Van den Bergh à Cornelis, 10 mai 1960 ; 1#2154, Van den Bergh à Kasavubu, 23 avril 1963.

(164) « Nos expositions », dans *Zoo*, sept. 1949, p. 9-13, à la p. 10 ; A. GIJZEN, « L'élevage en captivité d'animaux rares ou en voie d'extinction. Un aspect de la justification de l'existence des jardins zoologiques », dans *Zoo*, n° 25, 1959, 1, p. 26-32.

(165) SAA, 1#2849, Van den Bergh à Bouduchova, 14 mars 1960.

(166) SAA, 1#1979, Van den Bergh à Humblet, 28 septembre 1959.

également, et sans doute davantage que les autres, des efforts en matière de coopération internationale. Le cas de l'Okapi a déjà été mentionné, mais d'autres sont l'objet d'une semblable attention, comme le Paon congolais (*Afropavo congensis*), autre espèce endémique au Congo belge, découverte en 1936<sup>(167)</sup> et protégée à partir de 1938<sup>(168)</sup> : l'espèce bénéficie d'un premier essai de trust en 1959, alors que la situation politique au Congo laisse présager de futures difficultés à obtenir des spécimens issus du milieu naturel<sup>(169)</sup>.

Les *studbooks*, dont la genèse au zoo anversoise a déjà été évoquée, constituent les principaux outils de coopération et de rationalisation de l'élevage, qui précèdent et servent la mise en place éventuelle des programmes d'élevage internationaux. Ceux-ci sont développés au niveau européen à partir des années 1980, respectivement sous forme d'ESB (pour *European StudBook*) et d'EEP (pour *European Endangered Species Programme*). Au zoo anversoise, ils concernent d'abord le Paon congolais (EEP établi en 1985) et l'Okapi (EEP instauré en 1990). Ils visent à établir des réserves de population en captivité tout en contribuant à la protection de l'espèce par la recherche scientifique et la sensibilisation des visiteurs<sup>(170)</sup>. Ils permettent conjointement d'apporter des réponses aux difficultés posées par l'élevage des espèces en captivité, telles que la faiblesse des naissances<sup>(171)</sup> ou la consanguinité, résultant du nombre en général réduit d'individus à partir duquel sont implantés les programmes – par exemple, deux couples seulement pour le Paon congolais en 1962<sup>(172)</sup>. L'institution anversoise gère aujourd'hui en collaboration avec le domaine Planckendael cinq programmes d'élevage européens. Outre ceux du Paon congolais et de l'Okapi, il s'agit de ceux du Bonobo, *Pan paniscus* (1991), du Vautour moine européen, *Aegypius monachus* (1991) et du Singe-lion à tête dorée, *Leontopithecus chrysomelas* (1993). L'institution a également la charge de deux ESB, ceux de l'Ara militaire, *Ara militaris mexicana* (1994) et du Touraco de Fischer, *Touraco corythaix fischeri* (1999), et coopère à des dizaines d'autres programmes gérés par d'autres zoos<sup>(173)</sup>.

(167) James Paul CHAPIN, « Le Paon congolais », dans *Bulletin du Cercle zoologique congolais*, vol. 13, fasc. 2, 15 février 1937, p. 47-50.

(168) Voir *supra*, n. 57.

(169) SAA, 1#1983, Marchal à Van den Bergh, 4 février 1946 ; 1#1981, Fooks à Van den Bergh, 14 septembre 1959 ; 1#1979, Van den Bergh à Humblet, 28 septembre 1959 ; Roland VAN BOCXSTAELE, « Le programme d'élevage du paon congolais (*Afropavo congensis*, Chapin) au zoo d'Anvers. Où en sommes-nous actuellement ? », dans *Zoo*, n° 45, 1979, 2, p. 47-59, à la p. 57.

(170) Linda VAN ELSACKER & Helga DE BOIS, « Les singes-lions à tête dorée du Brésil. Un programme d'élevage en jardin zoologique du 21<sup>e</sup> siècle » dans *Zoo*, n° 61, 1995, 1, p. 14-18, à la p. 16.

(171) Voir, en ce qui concerne le Vautour moine (*Aegypius monachus*) : Marleen HUYGHE, « Monniksgieren... », dans *Zoo*, n° 68, 2003, 4, p. 18-19, à la p. 19 ; « Planckendaelnieuws », dans *Zoo*, n° 69, 2004, 4, p. 14-18, à la p. 14 ; Han WEETJENS, « Monniksgieren... », dans *Zoo*, n° 70, 2005, 4, p. 27.

(172) Roland VAN BOCXSTAELE, « Le programme d'élevage du paon congolais (*Afropavo congensis*, Chapin) au zoo d'Anvers. Où en sommes-nous actuellement ? », *op. cit.*, p. 47-59 : 50.

(173) <http://www.eaza.net/> (avril 2010).

### *La faune en son milieu*

Progressivement émerge en outre une nouvelle facette du travail des zoos européens en faveur de la protection de la faune, sous la forme d'opérations de réintroduction, qui marquent le lien direct entre l'action en zoo – l'élevage d'espèces menacées – et son impact sur le milieu naturel, en permettant à certains animaux de reprendre leur rôle au sein de l'écosystème auquel ils appartiennent. L'opération reste cependant marginale, tant à Anvers – une trentaine de spécimens du zoo concernés mentionnés dans la revue *Zoo* pour les années 1960 à 2000<sup>(174)</sup> –, qu'ailleurs, ce que déplore en 1972 une membre du Survival Service de l'UICN signalant que « l'élevage en captivité ne peut être qu'une subdivision d'un plan plus large comprenant la capture, l'élevage et la réintégration dans l'habitat naturel » et qu'il est « incomplet sans ce dernier élément »<sup>(175)</sup>. Cette faiblesse des tentatives, et des résultats quand tentative il y a, s'explique essentiellement par la lourdeur financière de ces opérations et les difficultés auxquelles elles donnent lieu : non seulement les animaux concernés, choisis pour la réintroduction suivant des critères démographiques et génétiques, doivent être adaptés ou réadaptés à la vie en liberté par des programmes stimulant leur comportement naturel puis placés dans un premier temps dans un espace de semi-captivité, mais en plus il importe que le biotope qui les accueille soit restauré et que les facteurs menaçant l'espèce, tant directs qu'indirects, aient été éradiqués<sup>(176)</sup>. Ces difficultés ne sont pas sans engendrer certains problèmes, comme l'indique le cas du Singe-lion à tête dorée (*Leontopithecus chrysomelas*), primate vivant au Brésil, dont l'élevage en captivité a démarré au milieu des années 1980, notamment dans le but d'établir une réserve de population susceptible de fournir des animaux pour une réintroduction en milieu naturel. L'abandon rapide des visées de réintroduction, pour des raisons d'ordre pratique et financier, a été présenté au milieu des années 1990 par le personnel scientifique du zoo comme significatif d'une difficulté susceptible de concerner à l'avenir d'autres programmes d'élevage : l'impossibilité de réintroduire les animaux du fait de la difficulté de telles opérations alors que la population captive est prête pour cela d'un point de vue démographique. L'absence de réintroduction oblige en outre à maintenir la

(174) Cette estimation constitue sans doute une légère sous-évaluation, notamment parce que le nombre de cigognes relâchées à Planckendaël dans le cadre du « village des cigognes », projet mis en place en 1986, n'est pas mentionné pour les années 1991 à 1993. Kris STRUYF, « Le projet « cigognes » à Planckendaël », dans *Zoo*, n° 56, 1991, 3, p. 46-57, à la p. 53 ; « Planckendaëlnieuws », dans *Zoo*, n° 70, 2004, 1, p. 25-27, à la p. 26.

(175) M.A.G. WARLAND, « L'élevage en captivité d'espèces animales menacées », *op. cit.*, p. 116.

(176) Voir par exemple la faiblesse des résultats d'élevage des bernaches d'Hawai (*Branta sandvicensis*) réintroduites en 1963, notamment à partir du zoo d'Anvers, attribuée aux modifications du biotope (Jan CARPENTIER, « Succès d'élevage chez les Nénés ou Bernaches d'Hawai et Rouls-rouls », dans *Zoo*, n° 29, 1964, 3, p. 110-112, à la p. 112, « Calendrier-Zoo », dans *Zoo*, n° 55, 1989, 1, p. 12-19, à la p. 12). Sur les réintroductions, voir Xavier DE PLANHOL, *Le paysage animal. L'homme et la grande faune : une zoogéographie historique*, Paris, Fayard, 2004, p. 480-482. L'auteur rend compte de nombreux échecs mais signale également une progression des résultats.

population captive sous contrôle : celle du Singe-lion ayant atteint environ 650 individus dans les différents zoos du monde en 1998, le zoo d'Anvers procède à une limitation des naissances, en regroupant des individus de même sexe, en utilisant la stérilisation et la contraception<sup>(177)</sup>.

Mais en sus des réintroductions, le jardin zoologique œuvre parallèlement depuis la fin des années 1980 et le début des années 1990 *in situ*, en dehors donc des structures qui lui sont propres. Cette contribution prend notamment la forme de soutien financier, par exemple par le biais de collectes de fonds s'appuyant sur les structures du zoo, telles celle organisée en 1987 en collaboration avec le WWF à l'occasion de l'exposition de deux pandas prêtés par les autorités chinoises, dans le but d'œuvrer à la protection du milieu naturel de l'espèce<sup>(178)</sup>. Les zoos intégrés à l'EEP de l'Okapi sont en outre progressivement encouragés à soutenir financièrement la réserve d'okapis d'Epulu<sup>(179)</sup> tandis que le zoo d'Anvers prend part aux campagnes de conservation thématiques organisées annuellement par l'EAZA (European Association of Zoos and Aquaria) depuis 2000, visant à collecter des fonds pour soutenir des projets de conservation en milieu naturel<sup>(180)</sup>. Au-delà de cet apport monétaire, le zoo implante ses propres projets de recherche et de protection *in situ* dont un des plus aboutis est le projet BioBrasil, démarré en septembre 2002, qui, dédié au Singe-lion à tête dorée, consiste à étudier l'écologie et l'éthologie de l'espèce dans la réserve Una au Brésil aux fins notamment d'ériger un plan de conservation<sup>(181)</sup>.

### *La fonction première*

La fonction de protection acquiert progressivement une place centrale, qu'on lui accorde même de façon rétrospective, ce qui fait écrire au président de la SRZA en 1993, à l'occasion de l'anniversaire de l'institution, que les objectifs de la Société « depuis 150 ans » consistent à « promouvoir la connaissance de la nature et promouvoir la conservation de la nature »<sup>(182)</sup>. Outre l'édification de la protection en fonction à part entière s'ajoutant aux fonctions récréative, éducative et scientifique, le poids des actions de protection relevant des autres fonctions, du fait de leur perméabilité, a également été renforcé au fil des années. L'éducation au zoo accorde de plus en plus de

(177) L. VAN ELSACKER & H. DE BOIS, « Les singes-lions à tête dorée du Brésil », *op. cit.*, p. 15-17 ; « Jaarverslag 1998 », dans *Zoo*, n° 65, 1999, 1, p. 18-31, aux p. 22-23.

(178) Frederic DAMAN, « Les pandas en danger », dans *Zoo*, n° 53, 1987, 4, p. 28-29 ; P. COTUR, « Le zoo en 1987. L'année du panda », dans *Zoo*, n° 54, 1988, 1, p. 21-37.

(179) « Zoo News », dans *Zoo*, n° 60, 1994, 2, p. 6-19, à la p. 12.

(180) Kristin LEUS, « Schilpadden ... », dans *Zoo*, n° 71, 2005, 1, p. 28-29, à la p. 29 ; Kevin BULEY, « ShellShock Campaign : Saving Turtles and Tortoises », dans *Zooquaria*, n° 69, EAZA, printemps 2010, p. 15.

(181) A. VAN DE LOO, « Goudkopleeuwaapjes : terugblik op 2 jaar onderzoek », dans *Zoo*, n° 69, 2004, 4, p. 19-21, à la p. 20 ; « Tweeling goudkopleeuwaapjes voor wetenschappelijk « kroonproject » », dans *Zoo*, n° 73, 2007, 2, p. 23.

(182) René DELLA FAILLE DE WAERLOOS, « Avant-propos », dans R. BAETENS, *Le chant du paradis*, *op. cit.*, p. 5.

place à la sensibilisation à la protection de la nature, ce qui est notamment perceptible à l'évolution de l'affichage sur les enclos, à la tenue d'expositions sur le sujet ou à l'instauration de leçons pédagogiques portant sur la conservation de la nature<sup>(183)</sup>. La recherche scientifique alloue une place croissante aux travaux liés à la protection des espèces, ce dont témoigne notamment la fondation, en 2002, du Center for Research and Conservation, propre centre de recherche du zoo d'Anvers qui comporte une cellule spécifiquement dédiée à la biologie de la conservation. La fonction récréative même, peu citée mais néanmoins primordiale comme l'indique notamment le maintien jusqu'à nos jours de spectacles d'animaux au zoo, semble concernée. La volonté d'œuvrer à la protection se reflète en effet dans les « collections » du zoo, dont la gestion tend, timidement, à privilégier, non pas le nombre d'espèces différentes et le caractère spectaculaire de celles-ci mais bien les espèces menacées, étant donné l'espace réduit disponible<sup>(184)</sup>.

### **Le rapport à l'animal sauvage**

Le renversement des pratiques décrit dans les parties précédentes amène naturellement à s'interroger sur le changement de perception de l'animal sauvage au sein du zoo et, plus largement, dans la société occidentale.

Pendant la majeure partie de l'histoire de l'institution anversoise, jusque dans les années 1970 au moins, la marchandisation de la faune domine, à grande ou plus petite échelle, des ventes publiques du XIX<sup>e</sup> siècle aux achats aux capteurs, en particulier à Cordier, auprès duquel le zoo acquiert des animaux en 1977 encore, alors qu'il officie désormais depuis la Bolivie, alimentant les zoos et marchands européens et américains<sup>(185)</sup>. Les dons eux-mêmes, en particulier ceux issus du Congo, signes de l'appropriation collective d'une faune emblème de l'œuvre colonisatrice belge, sont pour partie mobilisés dans un jeu d'échanges servant à alimenter par le biais de l'institution anversoise des zoos européens et américains. Tout au long de la période, la marchandisation de la faune induit une réification de l'animal avant son arrivée en cage, dont témoigne le vocabulaire utilisé pour le nommer. Les listes de dons d'animaux offerts à la SRZA pour les années 1852 à 1862 mentionnent les animaux sous le titre d'« objets », mêlés aux dahlias et aux échantillons de minéraux, placés entre les statues, les instruments de musique et les armes de chefs indiens<sup>(186)</sup>. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, le marchand Charbonnier évoque des « pièces » ;

(183) Voir notamment « Jardins zoologiques et conservation de la nature. Impressions sur un Symposium », dans *Zoo*, n° 30, 1965, 3, p. 116-120, à la p. 118 ; SRZA, *Rapport de l'exercice 1971-1972*, *op. cit.*, p. 6 ; Roland VAN BOCXSTAELE, « L'étiquetage des espèces animales menacées du jardin », dans *Zoo*, n° 48, 1983, 4, p. 172-176.

(184) Rudy VAN EYSENDEYK, « Editoriaal », dans *Zoo*, n° 69, 2004, 4, p. 2.

(185) Voir l'ensemble du dossier SAA, 1#2845 et, pour 1977, Van den Bergh à Cordier, 15 avril 1977.

(186) SAA, 1#2438.

blessés, ils sont « défectueux »<sup>(187)</sup> ; morts, ce sont des « déchets »<sup>(188)</sup>. Ce vocabulaire persiste tant que demeure la marchandisation de la faune – en 1960, Walter Van den Bergh parle de « matériel »<sup>(189)</sup> – en même temps qu’il se traduit de la part des capteurs par des gestes inhabituels apposés au vivant – en 1973, Cordier envoie à l’institution anversoise des flamants capturés en Bolivie « pliés selon un système perfectionné » pour diminuer les coûts de fret, engendrant du même coup du fait d’un retard de transport des pertes « énormes »<sup>(190)</sup>.

La capture en milieu naturel est cependant progressivement rejetée et de moins en moins évoquée en même temps qu’est développée la reproduction qui permet d’assurer une double légitimité au maintien en captivité intrinsèque au zoo, non seulement en permettant la production d’animaux n’ayant jamais connu le milieu naturel, pour lesquels la captivité apparaît plus acceptable, mais en plus en nourrissant les espoirs de protection des espèces menacées. Le zoo déplace en outre ses activités, les étendant progressivement *in situ*. Nous avons vu ce que ces changements majeurs doivent à des mutations sociales plus larges. Les pratiques et perceptions relatives à l’animal exprimées dans le cadre du zoo ne constituent-elles en effet qu’un reflet exacerbé de celles véhiculées par la société toute entière et le renversement évoqué dans cet article n’est-il que la réverbération d’une mutation plus large ? Il semble en effet qu’un changement de mentalités à l’égard de l’animal sauvage ait éclos dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, dont l’étude devrait être approfondie, mais dont on trouve quelques indices au détour des recherches sur le jardin zoologique.

Les sources consultées indiquent une large diffusion, jusqu’à la fin de la période coloniale, y compris parmi les protecteurs, d’une vision utilitariste de la faune, qui autorise à penser régulièrement celle-ci en termes de capital économique, ce dont témoignent plusieurs exemples. En 1926, H.F. Osborn, président du Musée d’Histoire naturelle de New York, prône dans les colonnes du *Bulletin du Cercle zoologique congolais* une réglementation de la chasse qui permettrait « seulement la destruction d’un nombre d’animaux en rapport avec l’excédent naturel des naissances, au lieu d’attaquer le capital lui-même (...) »<sup>(191)</sup>. Presque trois décennies plus tard, le directeur du Service de la chasse et de la pêche souligne, à propos de l’instauration des réserves de chasse, qu’il importe de ne pas céder à un « conservatinnisme idéal » mais bien de les envisager « sous l’angle de la conservation en vue de l’exploit-

(187) SAA, 1#2419, Charbonnier à L’hoëst, 31 juillet 1904 et 11 octobre 1904.

(188) Terme utilisé en 1938 par le Gouverneur général du Congo belge pour décrire les okapis morts à la capture. AA, AGRI 452, 59 Ch., Gouverneur général au Ministre des Colonies, 9 juin 1938.

(189) SAA, 1#1979, Van den Bergh à Humblet, 18 mars 1960.

(190) SAA, 1#2845, Cordier à Van den Bergh, 13 août 1973.

(191) Henry Fairfield OSBORN, « La protection de la Grande Faune au Congo Belge », dans *Bulletin du Cercle zoologique congolais*, vol. 3, 1926, fasc. 1-2, p. 37-41.

tation rationnelle de la faune dans les régions avoisinantes »<sup>(192)</sup>. Ce service du gouvernement général a d'ailleurs pour attributions tant la protection que l'exploitation de la faune<sup>(193)</sup>. Certes, ce discours comporte sans doute une part d'habileté pour susciter l'adhésion, certes, l'intérêt scientifique pour la faune témoigne souvent d'une vision moins marquée par l'utilitarisme, certes, d'autres visions de la faune s'expriment tout au long de la période envisagée, mais la régularité de l'expression de cette conception jusqu'à la fin de la période coloniale, tant par les protecteurs que par les autorités coloniales, ne peut être restée sans influence sur les pratiques. La conception assimilant la gestion de la faune à celle d'un stock d'espèces autorise en effet des ponctions pour autant qu'elles n'apparaissent pas trop lourdes. La chasse et la collecte menées pour le ravitaillement des musées d'histoire naturelle, tant qu'elles n'occasionnent pas d'abus criants<sup>(194)</sup>, ne suscitent pas plus d'inquiétude que les prélèvements destinés aux zoos. Au contraire, les chasseurs, du moins les *sportsmen*, à l'origine de nombreuses mesures de régulation de la chasse, sont régulièrement considérés comme les meilleurs protecteurs de la faune, d'autant qu'ils jouissent d'une expertise inégalée en la matière<sup>(195)</sup>.

Progressivement cependant, en une chronologie qui devrait être précisée, la protection accordée à l'animal sauvage dépasse le stade de l'espèce pour s'adresser aussi à l'individu. C'est sans doute à propos des singes anthropoïdes que la personification des animaux s'exprime avec le plus de force. Ainsi, poursuivant le travail entamé par George B. Schaller, les recherches menées par Dian Fossey à partir de 1967 sur les Gorilles de montagne (*Gorilla beringei beringei*) dans leur milieu naturel amènent celle-ci à les identifier, les reconnaître, leur donner un nom, leur prêter un caractère propre et des compétences

(192) AA, AGRI 187, 59 Ch., Matagne à Staner, 1 avril 1954 (annexe 3, *Programme des officiers de chasse*, p. 4). Voir aussi la vision du Conservateur de la Chasse et de la Pêche du Congo belge en 1949 : Pierre OFFERMANN, « Pourquoi il faut protéger et contrôler la faune congolaise », dans *Zooléo*, 2<sup>e</sup> s., n<sup>o</sup> 2, septembre 1949, p. 3-5.

(193) « Organisation administrative « Chasse et Pêche dans la Colonie » », *op. cit.*, p. 2.

(194) Un exemple de ponction jugée abusive : le 19 juin 1924 paraît dans le *Times* une note dénonçant l'abattage de 26 gorilles de montagne (actuellement identifiés comme appartenant à la sous-espèce *Gorilla beringei beringei*) par les seules expéditions du prince de Suède (1923), de Barns (1923) et d'Akeley (1924), ayant fourni respectivement en dépouilles le Musée royal de Stockholm, le British Museum et le Musée d'Histoire naturelle de New York. Cet article sera mobilisé dans un débat relatif à la cession d'autorisations de chasse visant cet anthropoïde, entre le Ministère des Colonies et Henri Schouteden, directeur de la section des sciences naturelles du Musée de Tervuren et président du Cercle zoologique congolais. Albert GRAY, « Hunted gorillas. Imminent risk of extinction », dans *The Times*, 10 juin 1924, p. 13 ; AA, AGRI 449, 65 Ch. quater, Schouteden au Ministre des Colonies, 23 juin 1924 et Ministre des Colonies à Schouteden, 22 juillet 1924.

(195) Voir notamment la présentation par Jean-Marie Derscheid, qui remplace alors Schouteden au Musée de Tervuren, de la conférence donnée par le chasseur Dumont de Chassart à l'invitation du Cercle zoologique congolais : « (...) nous ne pouvons trouver, dans notre campagne pour la Protection de la Faune indigène, de plus précieux auxiliaires que les chasseurs eux-mêmes. (...) ». « Compte-rendu des réunions du Cercle », dans *Bulletin du Cercle zoologique congolais*, vol. 2, 1925, fasc. 2, p. 43-57, à la p. 56.

particulières<sup>(196)</sup>. Cette personnification des animaux amène à rendre intolérables à la chercheuse américaine leur capture et leur exportation à destination des jardins zoologiques. Confrontée à ces pratiques, elle écrit : « Je m'élève avec la plus vive énergie contre la théorie selon laquelle le massacre, la capture des gorilles et leur exposition dans les zoos sont des moyens d'empêcher la disparition de ces animaux »<sup>(197)</sup>. Cette perception bénéficie d'une vaste diffusion, du fait de la vulgarisation des recherches de la chercheuse, de la popularité de celle-ci et, sans doute, de la brutalité de sa mort<sup>(198)</sup>.

Une mutation des perceptions de la faune semble éclore dans la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle dans laquelle ce développement d'intérêt pour l'animal sauvage en tant qu'individu joue un rôle autant qu'il en est influencé en retour. À ce mouvement participe le fait qu'au-delà de la poursuite des préoccupations antérieures telles que la lutte contre la cruauté et la régulation de la chasse pour diminuer la destruction de la faune<sup>(199)</sup>, de nouvelles préoccupations sont désormais intégrées par les protecteurs, telles que l'opposition à la chasse<sup>(200)</sup>, la place de l'animal sauvage au sein de ses congénères et de son milieu et, en conséquence, sa liberté, parfois revendiquée comme un droit<sup>(201)</sup>.

On l'a vu, l'intégration de cette mutation se manifeste dans le renouvellement des pratiques d'approvisionnement du zoo. Elle doit cependant être nuancée au sein de ce lieu par excellence d'appropriation de l'animal sauvage. Mais la captivité – et ses éventuelles contradictions avec le développement d'une attention accordée à l'animal sauvage en tant qu'individu – est désormais justifiée par la reproduction en zoo, par les politiques de protection des espèces ainsi que par un aménagement accordant de plus en plus d'attention à l'animal. Ainsi, alors que les réintroductions sont rares, rendant la remise en liberté

(196) Le travail de Schaller n'est pas évoqué ici car il n'atteint pas en matière d'individualisation de ces simiens les mêmes dimensions que celui de Fossey – notamment en raison d'une durée plus brève des recherches –, bien que ce dernier ait réussi à identifier plusieurs individus, à les nommer et à leur attribuer quelques traits de caractère. Voir George B. SCHALLER, *Un an chez les gorilles*, Paris, Stock, 1967 (éd. originale 1964).

(197) Dian FOSSEY, *Gorilles dans la brume*, Paris, Presses de la Cité, 1988, p. 9 (édition originale 1983).

(198) L'autobiographie de Dian Fossey a été portée à l'écran en 1988 ; le film accorde une large place à la dénonciation par la chercheuse du trafic destiné aux zoos. Jorge Martinez-Contreras attribue pour sa part à la chercheuse la modification de l'image brutale du gorille, dont la popularité actuelle des spécimens en peluche constitue un des signes. Voir Jorge MARTINEZ-CONTRERAS, « L'émergence scientifique du gorille », dans *Revue de Synthèse*, t. 93, 1992, n<sup>os</sup> 3-4, p. 399-421.

(199) Voir Keith THOMAS, *Dans le jardin de la nature. La mutation des sensibilités en Angleterre à l'époque moderne (1500-1800)*, Paris, Gallimard, 1985 et, sur les efforts précoces de protection des espèces sauvages de la destruction : P. SCOTT & R. FITTER, *The Penitent Butchers*, *op. cit.*

(200) É. BARATAY, *Et l'homme créa l'animal. Histoire d'une condition*, Paris, Odile Jacob, 2003, p. 357.

(201) La Déclaration universelle des droits de l'animal (Ligue française des droits de l'animal, 1978) proclame en son article 4 le droit pour l'animal sauvage « de vivre libre dans son milieu naturel » (« Déclaration universelle des droits de l'animal », dans Boris CYRULNIK, éd., *Si les lions pouvaient parler. Essais sur la condition animale*, Paris, Gallimard, 1998, p. 942-944).

illusoire, la volonté de réintégration au milieu se marque par l'évolution du décor, permettant de contourner l'impossibilité de rendre des animaux sauvages quasi-domestiqués<sup>(202)</sup> à l'écosystème en intégrant le milieu à la cage. De telles pratiques d'aménagement, mises en évidence à l'échelle occidentale<sup>(203)</sup>, se traduisent à Anvers par une naturalisation croissante des enclos voire une présentation des animaux par continent, en particulier au domaine Planckendael, dont la superficie permet davantage d'innovations en la matière<sup>(204)</sup>.

(202) Frankham *et al.* évoquent une sélection intentionnelle d'animaux passifs, capables de tolérer la proximité de l'homme et des autres animaux. Richard FRANKHAM, Jonathan D. BALLOU & David A. BRISCOE, *Introduction to Conservation Genetics*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, p. 450.

(203) É. BARATAY & É. HARDOUIN-FUGIER, *Zoos, op. cit.*, p. 268-277.

(204) Henri DOULIEZ, « Ouverture officielle d'un parc pour animaux africains et asiatiques au Domaine Planckendael... », dans *Zoo*, n° 46, juillet 1980, 1, p. 30-32 ; Chris DEVIAENE, « Zuid-Amerika in Planckendael : een nieuw project voor zoos », dans *Zoo*, n° 70, 2005, 4, p. 20-21.

## RÉSUMÉ

**Violette POUILLARD, *Le jardin zoologique et le rapport à la faune sauvage : gestion des « collections zoologiques » au zoo d'Anvers (1843 – vers 2000)***

Cet article propose de retracer l'histoire de la gestion des « collections zoologiques » au jardin zoologique d'Anvers, de sa fondation, en 1843, à nos jours. Notre objectif est de mieux comprendre le rapport à la faune qu'entretient cette institution et, plus largement, d'apporter un éclairage sur l'évolution des regards et des attitudes envers l'animal sauvage en Europe occidentale aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Une attention particulière est portée au passage de la marchandisation de la faune, évoquée notamment sous le prisme de l'approvisionnement en milieu colonial belge, à la protection des espèces menacées, une ambition que le zoo a érigée en véritable fonction durant le dernier tiers du XX<sup>e</sup> siècle.

Jardin zoologique – animal – environnement – colonisation.

## SAMENVATTING

**Violette POUILLARD, *De dierentuin en de relatie met de wilde fauna : beheer van de « zoölogische verzamelingen » in de Antwerpse dierentuin (1843 – ca 2000)***

Dit artikel beschrijft de geschiedenis van het beheer van de « zoölogische verzamelingen » in de Antwerpse dierentuin, van zijn oprichting, in 1843, tot vandaag. Enerzijds willen we de relatie van deze instelling met de wilde fauna begrijpen; anderzijds onderzoeken we (breder gezien) ook de evolutie van de perceptie en de houding ten opzichte van de wilde dieren in West-Europa in de negentiende en twintigste eeuw. Bijzondere aandacht gaat naar de overgang van de commodificatie van de fauna (in functie van de bevoorrading in de koloniale context), naar de bescherming van bedreigde diersoorten, een ambitie die de dierentuin hoog in het vandaal heeft geschreven in het laatste derde deel van de twintigste eeuw.

Dierentuin – dier – milieu – kolonisatie.

## ABSTRACT

**Violette POUILLARD, *The Zoological Garden and the Attitude towards Wild Fauna : Managing Zoological Collections at Antwerp Zoo (1843-ca 2000)***

This paper provides a first sketch of the history of zoological collections management at Antwerp Zoo, from its foundation in 1843 to the present day. My purpose is to shed light on the institution's attitude towards wild fauna and, more generally, on the way Western Europe's relation to the wild has evolved through the Contemporary era. Particular attention is paid to notable changes made in the zoo's fauna management at the end of the twentieth century, from the gathering of living specimens, notably by the means of supplies sent from the colony, to the protection of threatened species, an ambition erected as a real function by the zoo during the last third of the twentieth century.

Zoological garden – animal – environment – colonization.